

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE**



Mémoire de fin de cycle

*En vue de l'obtention du diplôme de master en Sciences financières et
comptabilité*

Spécialité : Finance et assurances

Thème

*Le pilotage financier d'une compagnie
d'assurance*

*Cas : la Société Nationale d'Assurance
SAA*

Présenté par :
ABDELMOUTALEB Tinhinane
BOUHAMAM Soraya

Rapporteur :
Mme HARCHEB Leila



Promotion 2017/2018



Remerciement

Nous tenons tout d'abord à adresser nos remerciements les plus sincères à notre encadreur Mme HARCHÈB.

Nous voudrions également lui témoigner notre gratitude pour sa patience et son soutien qui nous a été précieux afin de mener notre travail à bon port.

Nous tenons aussi à remercier Mr SAHRAOUI le directeur de la division finance et comptabilité et l'ensemble de personnel de la SAA pour leur accueil et leur aide au niveau de l'entreprise.

Nos profonds remerciements vont également à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Enfin nous tenons à remercier les membres de jury qui ont accepté d'examiner et évaluer notre modeste travail.

DEDICACE

Je dédie ce travail :

*A ceux qui se sont donné la peine et les sacrifices
pour me voir réussir dans la vie, les deux personnes
les plus chères à mon cœur : ma mère et mon père,
qui m'ont apporté soutien et confort tout au long de
ma vie ;*

A mon cher mari qui ma tant soutenu ;

A mes sœurs ;

A mes frères ;

A ma belle famille ;

A tous mes amis sans exception.

Soraya

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail :

*A mes très chers parents qui m'ont soutenu pendant
tout mon cycle d'étude :*

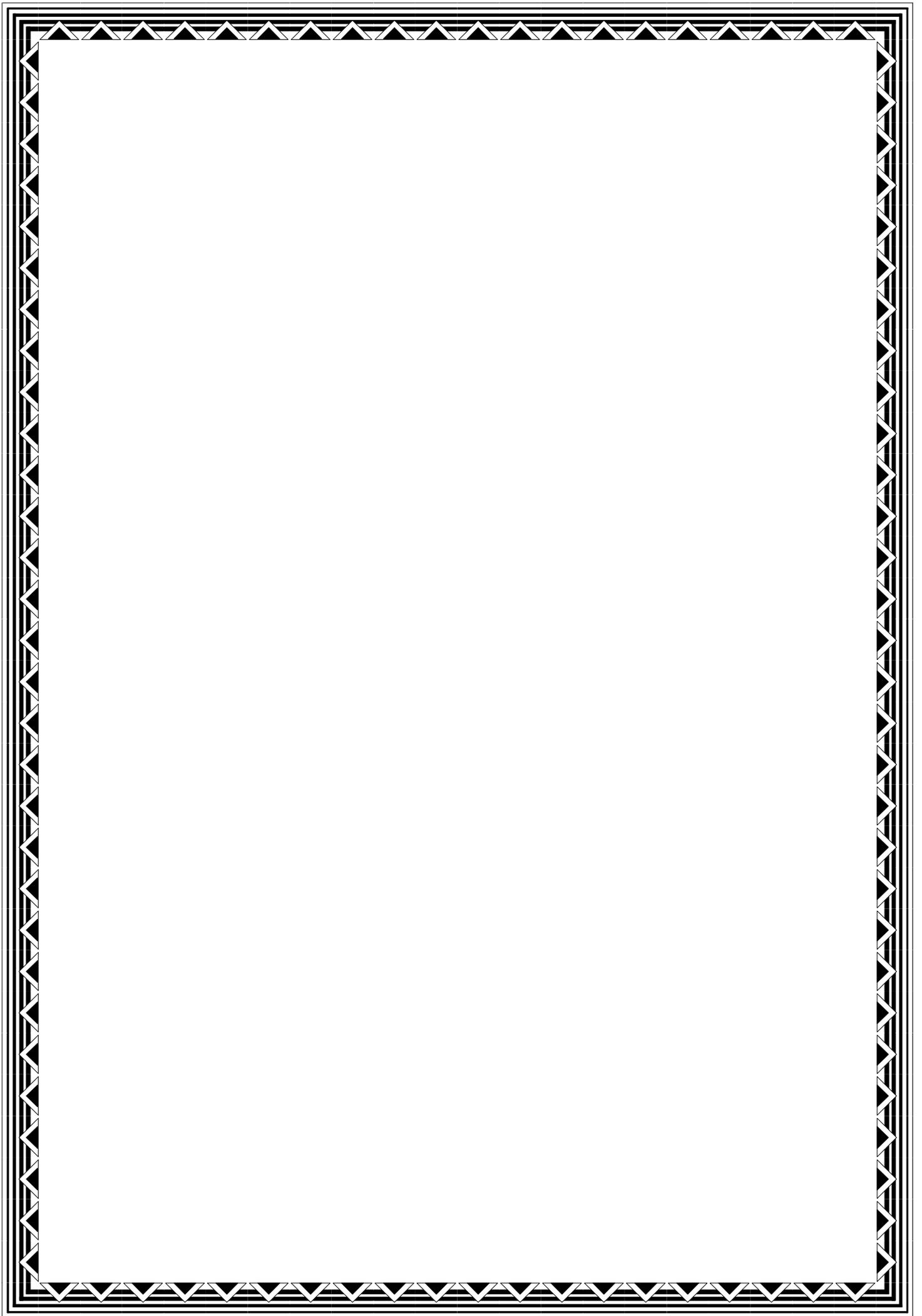
*Mon père et ma mère qui ont toujours été là pour
moi, et qui m'ont donné un magnifique modèle de
bonheur et de persévérance, et sans eux je ne serais
pas arrivé jusque là ;*

A mes frères et ma sœur Selma ;

A toute ma famille et la famille challal ;

*A tous mes amis et à tous ceux qui ont contribué de
près ou de loin pour que ce projet soit possible.*

Tinhinane



Liste des abréviations

2A : Algérienne des Assurances.

ALFA : Agence de Lute contre la Fraude à l'Assurance.

APN : Assemblée Populaire Nationale.

BADR : La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

BDL : La Banque de Développement Local.

BNA : La Banque National d'Algérie.

BUA : Bureau Unifié Algérien.

CAAR : La Caisse Nationale d'Assurance et de Réassurance.

CAAT : La Compagnie Algérienne des Assurances Transport.

CAGEX : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations.

CASH : Compagnie d'Assurance des Hydrocarbures.

CCR : Compagnie Centrale de Réassurance.

CIAR : Compagnie Internationale d'Assurance et de Réassurance.

CNA : Conseil National des Assurances.

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et Prévoyance.

CNMA : Caisse Nationale des Mutualités Agricoles.

CR : La Centrale des Risques.

CPA : Crédit Populaire d'Algérie.

CSA : La Commission de Supervision des Assurances.

EHEA : Ecole des Hautes Etudes d'Assurances.

EPE : Entreprise publique Economique.

FGA : Fonds de Garantie Automobile.

GAM : Générale Assurance Méditerranéenne.

IAHEF : Institut Algérien des Hautes Etudes Financières.

MAATEC : Mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Education et de la Culture.

MACIF : mutuelle d'assurance des commerçants et industriels de France

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilières.

RD: Risques Divers.

ROE: Return On Equity.

SAA : Société Nationale d'Assurance.

SAPS : Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé.

SGCI : Société de Garantie de Crédit Immobilier.

SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable.

SIH : Société Investissements Hôtelières.

SRH : Société de Refinancement Hypothécaire

TRI : Taux de Rendement Interne.

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée.

MDA : milliard de dinars

Sommaire

Introduction générale

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Section 1 : historique des assurances en Algérie

Section 2 : présentation du marché Algérien des assurances

Section 3 : activité des assurances en Algérie

Chapitre II : Le fonctionnement d'un système de pilotage financier dans une compagnie d'assurance

Section 1 : les principes de pilotage financier et ses conditions de réussite

Section 2 : la mesure de la rentabilité d'une compagnie d'assurance

Section 3 : gestion actif-passif d'une compagnie d'assurance

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Algérienne D'assurance SAA

Section 1 : présentation et organigramme de la SAA

Section 2 : l'analyse de l'activité financière de la SAA

Conclusion générale

Introduction générale

Introduction générale

Inventée par les Européens dans la foulée de la révolution industrielle qui a fait le bonheur économique de l'Europe, l'assurance a fait le tour du monde pour devenir en quelques années une industrie financière aux multiples acteurs.

Incompréhensible pour certains, complexes pour d'autres, l'assurance est devenue un élément vital dont le commun des mortels ne peut plus se passer.

L'assurance est un service de protection qui permet à un agent économique de compenser les pertes liées à la réalisation d'un événement futur, qui, en principe, ne dépend pas de lui. Cette protection est le plus souvent financière, mais prend de plus en plus d'autres formes (réparation en nature, services à la personne) si l'assuré le souhaite. L'assureur promet à l'assuré de lui verser une indemnité en échange d'une « cotisation », que l'on nomme souvent « prime d'assurance ». Notons qu'il s'agit bien de compenser les pertes subies par un individu dans un élément de son patrimoine en raison d'un événement aléatoire ; il ne s'agit en aucun cas d'enrichir l'assuré en cas de réalisation du risque.

Par conséquent, une compagnie d'assurance doit être financièrement équilibrée et rentable pour assurer régulièrement ses engagements envers ses clients. Et comme toutes les activités de l'entreprise se traduisent en flux financiers, le pilotage financier est une nécessité pour la bonne gestion de ces flux, si non elle se prête à la liquidation. Il s'agit de surveiller la bonne efficacité des mesures prises sur le plan de la gestion financière.

L'assurance est une activité financière spécifique, ce qui rend la politique de gestion des actifs d'une compagnie d'assurance différente de celle d'une société ordinaire. En effet, en plus des considérations de rentabilité et de sécurité des actifs, un gestionnaire des actifs d'une compagnie d'assurance doit prendre en considération aussi à la solvabilité de cette dernière.

Introduction générale

Ce qui nécessite la coordination des décisions de production qui se matérialisent par l'augmentation des engagements de l'assureur inscrites au passif de son bilan, et les décisions de placement impacte l'actif de bilan.

L'analyse financière d'une compagnie d'assurance reste un instrument d'évaluation et de contrôle de gestion qui permet aux dirigeants de l'organisation de prendre des décisions à des moments opportuns.

Il s'agit pour la compagnie d'une procédure simple et d'un enjeu majeur :

- Etre capable de prévoir où conduisent les actions entreprises, tant en termes de résultats ; ce qui renvoie à l'analyse des résultats techniques. Ceux-ci peuvent être appréhendés par la mise en place de tableaux de bords sur la surveillance des risques, soit globalement soit de manière plus fine au travers de l'étude du comportement des risques élémentaires.
- S'assurer qu'il n'y a aucun risque pour la compagnie de se trouver en insuffisance de trésorerie. Il n'est pas besoin de rappeler ici que l'activité d'assurance est une activité à cycle de production inversée. En conséquence, les encaissements de primes précédant, parfois de longtemps le paiement des prestations. Cette insuffisance pouvant provenir soit de dépenses inconsidérées (frais de gestion trop élevés) soit de choix inadaptés de placements financiers (horizon des placements en décalage par rapport au rythme d'exigibilité des engagements).

Le pilotage financier à partir de l'analyse de l'activité financière de la compagnie d'assurance englobe la collecte des données significatives et leur interprétation afin de tirer des conclusions sur la santé financière de l'entreprise. Partant de ces principes, nous avons entrepris notre analyse financière cas de la Société Nationale d'Assurance (SAA) en vue de mieux comprendre le fonctionnement de système de pilotage financier dans une compagnie d'assurance, ce qui nous amène à poser la problématique suivante : « **est ce que la Société**

Introduction générale

Nationale d'Assurance (SAA) met en place un mécanisme de pilotage financier ? Et quel est son rôle ?

Afin de pouvoir répondre à notre question principale nous nous sommes interrogés sur les questions suivantes :

- Est-ce que la société nationale d'assurance doit analyser sa rentabilité afin de réaliser son pilotage financier ?
- L'analyse actif-passif fait elle partie de système de pilotage financier de la SAA?
- Est-ce que le pilotage financier est simplement un outil d'évaluation de la performance financière de la SAA ?

Dans ce présent travail, nous avons essayé de bien purifier les réponses apportées aux questions précédentes à travers notre stage pratique au sein de la SAA.

Afin de répondre aux questions précédentes, nous proposons les hypothèses suivantes :

- La SAA doit évaluer et mesurer sa rentabilité.
- La gestion Actif-passif ne fait pas partie de système de pilotage financier de la SAA.
- Le pilotage financier est simplement un outil d'évaluation de la performance financière de la SAA.

Pour éviter de traiter un sujet de recherche vague, nous avons délimité notre sujet dans le domaine, dans le temps et dans l'espace.

- Dans le domaine, le sujet se limite au pilotage financier plus spécifiquement à l'analyse de la structure financière de la compagnie d'assurance ;
- Dans le temps, notre recherche porte sur une période de deux ans : 2016 et 2017 ;
- Dans l'espace, notre étude porte sur la compagnie SAA et à toutes ses branches d'activité.

Introduction générale

Dans ce présent travail, nous avons adopté une méthode déductive à travers une démarche de recherche bibliographique et la lecture d'articles, d'ouvrages, des rapports de stage et des mémoires, et à travers une étude de terrain au sein de l'entreprise SAA.

Pour pouvoir répondre à ces questions et pour mener à bien notre travail, nous avons structuré celui-ci en trois chapitres.

Dans le premier chapitre, nous procéderons à présenter le secteur assurantiel en Algérie.

Le deuxième sera consacré au fonctionnement de système de pilotage financier au sein d'une compagnie d'assurance.

Le dernier chapitre traite l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Introduction :

L'économie algérienne, est confrontée depuis plusieurs années à d'importants défis dans la modernisation du secteur financier, notamment le secteur d'assurances, ce dernier a connu des profondes mutations, allant de l'instauration du monopole de l'Etat à la spécialisation jusqu'à la promulgation de la première loi des assurances 95-07 de 25 Janvier 1995¹ modifiée et complétée par la loi 06-04 de 20 février 2016. Ce qui a permis l'ouverture des activités d'assurances aux opérateurs privés nationaux et étrangers, ainsi que la réintroduction des intermédiaires et des experts d'assurances indépendants.

Pour cela dans ce chapitre nous est apparu nécessaire en premier lieu de présenter un aperçu sur l'histoire des assurances et les intervenants du marché en Algérie, la deuxième partie sera dédiée à la présentation bien précis de marché algérien des assurances et en terminera par l'analyse de l'activité des assurances en Algérie pour l'année 2015/2016.

Section 1 : historique des assurances en Algérie

Pendant toute la période coloniale, l'assurance en Algérie s'est confondue avec l'évolution de l'assurance en France. Cela conduit après l'indépendance à l'héritage des lois et des règlements antérieurs qui n'ont été abrogés qu'en 1975². Après cette période, des nouvelles lois sont apparues permettant à l'assurance de connaître un nouvel essor.

1. LA PÉRIODE COLONIALE

Cette période était caractérisée par le monopole des compagnies françaises sur le secteur d'assurance en Algérie. Cela se confirme en 1861 par la création d'une mutuelle incendie spécialisée pour l'assurance en Algérie et dans les colonies.

¹ OUBAZIZ SAID « les reformes institutionnelles dans le secteur des assurances ». Mémoire de magister en sciences économiques, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.2012.p 33

² BOUAZIZ CHEIKH, » L'histoire de l'assurance en Algérie », Assurances et gestion des risques, université AVAL, vol.81 (3-4).canada 2013 p 285.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Afin de répondre à la demande des colons-agriculteurs, des mutuelles sont constituées; c'est le cas de la Mutuelle Centrale Agricole en 1933, qui fait partie de la Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles, laquelle a été créée en 1907 et qui regroupe les mutuelles de Tunisie, du Maroc et d'Algérie.³

Des textes métropolitains ont été adoptés par le législateur pour réglementer l'assurance en Algérie dont les principaux sont :

- La loi du 13 juillet 1930, réglementant l'ensemble des contrats d'assurance terrestres.
- Le décret du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'État sur toutes les sociétés d'assurance.
- La loi du 25 avril 1946, relative à la nationalisation de 32 sociétés d'assurance et à la création d'une Caisse Centrale de Réassurance, d'une École Nationale d'Assurances et d'un Conseil National des Assurances.

2. LA PÉRIODE APRÈS L'INDÉPENDANCE

Juste après l'indépendance, les opérations d'assurance étaient pratiquées par 270 entreprises françaises dont 30 % avaient leurs sièges à l'étranger.

L'évolution de l'assurance s'est effectuée progressivement à travers les étapes suivantes :

1 ère étape 1962-1966 :

Cette étape est caractérisée par :

- Le monopole exercé par les compagnies d'assurance étrangères, surtout françaises, sur ce secteur.
- L'absence de cadres nationaux et de législation propre à l'Algérie, pouvant assurer le fonctionnement et le contrôle des sociétés d'assurance ;
- L'institution de la réassurance obligatoire pour les opérations d'assurance effectuées en Algérie, à travers la création de la Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR)

³ BOUAZIZ CHEIKH. Op Cit P 285.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

par la loi n° 63-197 du 8 juin 1963⁴, obligeant toutes les sociétés d'assurance de céder une part de 10 % des primes encaissées ;

- La loi n° 63-201 du 8 juin 1963 exigeant des entreprises d'assurance, sans distinction de nationalité, des garanties qui se traduisaient par :

- Le contrôle et la surveillance par le ministère des Finances de toutes les compagnies d'assurance.

- L'agrément par le ministère des Finances, que devait demander toute compagnie d'assurance étrangère désirant exercer ou continuer leurs activités en Algérie.

- Création de la Société Algérienne d'Assurance (SAA) par l'arrêté de 12 décembre 1963 dont 39 % du capital détenu par les Égyptiens.

- La création de la Mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Éducation et de la Culture (MAATEC) par l'arrêté du 29 décembre 1964.

- L'agrément par l'arrêté de janvier 1964 de 14 compagnies étrangères, dont 6 françaises, 3 britanniques, 1 italienne, 1 américaine, 1 indienne, 1 zélandaise, 1 tunisienne, la STAR qui parvient à contrôler 25 à 30 % du marché.⁵

2ème étape 1966-1975 :

C'est durant cette période que le monopole de l'État était institué; l'exploitation de toutes les opérations d'assurance est désormais réservée à l'État par l'intermédiaire des entreprises nationales.

Parmi les 17 sociétés qui existaient en 1966, une seule a été nationalisée, à savoir la SAA, par l'ordonnance n° 66-129 du 27 mai 1966⁶, alors que toutes les autres entreprises ont été liquidées, à l'exception de celles qui ont la forme mutuelle :

- Caisse Nationale d'Assurance et de Réassurance CAAR.

⁴ ALI HASSID. « Introduction à l'étude des assurances économiques ». éd ENAL 1984.P 28.

⁵ BOUAZIZ CHEIKH. OP CIT p 287.

⁶ OUBAZIZ SAID.OP CIT, p 34.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

- Caisse Nationale des Mutualités Agricoles CNMA.
- Mutualité Algérienne d'Assurance pour Travailleurs de l'Éducation et de Culture MAATEC.

3ème étape 1975-1988 :

Cette période se décrit par :

- La spécialisation des entreprises d'assurance, en indiquant pour chacune d'elles les risques à couvrir :
 - La CAAR, spécialisée dans les assurances des gros risques et de transport, cela permettant la création de la caisse d'assurance totale spécialisée dans l'assurance du transport terrestre, maritime et aérien.
 - La SAA, spécialisée dans les petits risques, qui sont cependant générateurs d'une épargne importante, à savoir : l'automobile, le vol, les bris de glaces, les dégâts des eaux, les multirisques d'habitation, les assurances de personnes, l'incendie et l'explosion (risque simple).
- La naissance de la Compagnie Algérienne de l'Assurance Transport CAAT par le décret n° 85-82 d'avril 1985.

4ème étape 1988-1995 :

Elle se caractérise par :

- Les transformations ou les réformes apportées au secteur des assurances en 1988 entraînent la concurrence entre les compagnies existantes : la SAA, CAAR, CAAT, MAATEC et la CNMA.
- La promulgation de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit constitue un dispositif législatif pour la transition vers l'économie de marché et a permis au secteur des assurances de connaître un nouvel essor.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

5ème étape 1995 à nos jours :

L'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 supprime le monopole de l'État sur le marché d'assurance, permettant la naissance des compagnies privées. Cette ordonnance a aussi entraîné la réduction de nombre de garanties dont la souscription est obligatoire. C'est ainsi que la liste ne comprend plus principalement que les assurances de responsabilité civile visant à garantir le paiement des réparations des victimes d'accidents, à l'exception du secteur public lequel demeure concerné par l'assurance incendie obligatoire.

Une assurance obligatoire (Cat-Nat) contre les catastrophes naturelles a été mise en application au début de septembre 2004, conformément à l'ordonnance présidentielle n° 03-12 du 26 octobre 2003 adoptée le 7 octobre 2003 par l'assemblée populaire nationale (APN) et le 14 du même mois par le sénat, ainsi que par le conseil des ministres.

Le système de contrôle des assurances reste à parfaire du fait de faiblesses qui sont à l'origine de la loi adoptée le 17 janvier 2006 par l'assemblée populaire nationale. Son objectif est de soutenir le développement de l'assurance en général et l'assurance de personnes en particulier pour en faire un instrument du développement économique et social du pays.

Pour accélérer la libéralisation du marché, la loi autorise désormais les opérateurs étrangers à installer des succursales en Algérie.

Les produits d'assurance pourront être vendus par des guichets bancaires et d'autres canaux de distribution. Avec cette loi, le secteur ouvre ses portes toutes grandes.

Section 2 : présentation du marché Algérien des assurances

Le marché assurantiel en Algérie compte plusieurs compagnies d'assurances publiques ou privées issues de l'ouverture de secteur en 1995, ainsi que d'autres intervenants chacun et son rôle sur le marché.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

1. Les intervenants dans le marché Algérien des assurances

Le cadre institutionnel du marché Algérien des assurances est composé des institutions suivantes :

1.1 Autorité du marché :

- La commission de supervision des Assurances (CSA) jouant le rôle d'autorité de supervision ;
- La Direction des Assurances au ministère des finances : ayant pour tâche le suivi de l'activité du secteur et la supervision des questions d'ordre juridique et technique se rapportant aux opérations d'assurances et de réassurances, de la préparation des textes et études se rapportant au développement et à l'organisation du secteur⁷.

1.2 compagnies d'assurances :

Le marché algérien des assurances compte Vingt-quatre (24) sociétés d'assurance:

- 13 sociétés d'assurances dommages dont deux mutuelles,
- 08 sociétés d'assurances de personnes,
- 01 spécialisée en réassurance,
- 01 spécialisée en assurance du crédit à l'exportation,
- 01 spécialisée en assurance-crédit immobilier.

1.2.1 Sociétés d'assurances dommages

- **4 sociétés publiques** : SAA (société nationale d'assurance), CAAT (compagnie Algérienne des assurances transport), CAAR (compagnie Algérienne d'assurance et de réassurance), CASH (compagnie d'assurance des hydrocarbures).

⁷ Mr BILLEL BENILLES, « l'évolution de secteur Algérien des Assurances », intervention dans un colloque international

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

- **6 sociétés privées** : TRUST Alegria, 2A (Algérienne des assurances), CIAR (compagnie internationale d'assurance et de réassurance), SALAMA, GAM (Générale assurance méditerranéenne), ALLIANCE.
- **2 mutuelles** : CNMA (caisse nationale de mutualiste agricole), MAATEC (Mutuelle algérienne des travailleurs de l'éducation nationale et de la culture).
- **1 mixte** : AXA Algérie dommages.

1.2.2 Sociétés d'assurance de personnes

- **2 publiques** : CARAMA Assurance, TALA (TAAMINE Life Algérie).
- **2 privées** : MACIR Vie, CARDIF EL DJAZAIR.
- **1 mutualiste** : LE MUTUALISTE
- **3 mixtes** : SAPS, AXA, AGLIC

1.2.3 Sociétés d'assurance spécialisées

- **3 sociétés publiques** : SGCI (société de garantie de crédit immobilier), CAGEX (compagnie Algérienne d'assurance et de garantie des exportations), CCR (compagnie centrale de réassurance).

1.3 Courtiers :

Selon l'article 258 de l'ordonnance N° 95-07 de 25/01/1995 : « Le courtier d'assurance est une personne physique ou morale qui fait profession à son compte de s'entremettre entre les preneurs d'assurance et les sociétés d'assurance, en vue de faire souscrire un contrat d'assurance. Le courtier est le mandataire de l'assuré et est responsable envers lui ».

Le marché algérien des assurances compte au 31/12 2016 38 courtiers agréés.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

1.4 Agents Généraux :

Selon l'article 253 de l'ordonnance N° 95-07 de 25/01/1995 : « L'agent général d'assurance est une personne physique qui représente une ou plusieurs sociétés d'assurance, en vertu d'un contrat de nomination portant son agrément en cette qualité. L'agent général, en sa qualité de mandataire, met d'une part, à la disposition du public sa compétence technique, en vue de la recherche et de la souscription du contrat d'assurance pour le compte de son mandant. D'autre part, à la disposition de la ou des sociétés qu'il représente, ses services personnels et ceux de l'agence générale, pour les contrats dont la gestion lui est confiée ».

Le marché algérien des assurances compte au 31/12 2016 plus de 1000 Agents Généraux,

1.5 Organes de conseil :

1.5.1 Le conseil national des assurances « CNA » :

Comme organe de concertation entre les acteurs du marché (pouvoirs publics, assureurs, assurés, experts et intermédiaires)⁸

1.5.2 Fonds de garantie :

- Le fonds de garantie automobile (FGA) garantissant le dédommagement des victimes des accidents de la circulation dont les auteurs responsables sont inconnus ou insolubles.
- Le fonds de garantie des assurés (FGAS) garantissant le dédommagement des bénéficiaires des polices d'assurance si l'actif des sociétés concernées s'avère insuffisant après liquidation.

⁸ B. TAFIANI « Les assurances en Algérie », Ed : OPU et ENAP, Alger 1987, P 26.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

1.5.3 Bureau Spécial de Tarification :

- Le bureau spécial de tarification : Il prendre en charge la tarification des risques obligatoires et le développement d'une statistique fiable propre au secteur des assurances.
- Le Bureau Unifié Algérien (BUA) : Le Bureau Unifié Automobile Algérien est une Société par actions (SPA), sa mission principale est la délivrance de la carte orange et ce pour la prise en charge des sinistres automobiles immatriculés en Algérie lors des déplacements dans les pays arabes⁹.

1.5.4 La Centrale des Risques (CR) :

La centrale est rattachée à la structure chargée des assurances au Ministère des Finances. Elle a pour mission la collecte et la centralisation des informations afférentes aux contrats d'assurance-dommages souscrits auprès des sociétés d'assurance et des succursales d'assurance étrangères agréées.

1.5.5 L'association des assureurs et réassureurs algériens (UAR): représentant les sociétés d'assurance et de réassurance pour défendre leurs intérêts moraux et économiques.

1.6 Autres intervenants :

Banques, Experts, Avocats, Sociétés d'assistance, etc....

2. Situation actuelle du marché

L'Algérie se classe à la 64^{ème} place mondiale par le montant des primes émises (sur 147 pays) avec une part de marché mondiale de (0,03%), et à la 5^{ème} place en Afrique derrière l'Afrique du sud (18^{ème}), le Maroc (52^{ème}), l'Egypte (60^{ème}) le Nigeria (61^{ème}) et le Kenya (62^{ème}).

⁹ Revue de l'assurance N° 05 sur : <http://www.cna.dz> consulté le 5/10/2018.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Avec un chiffre d'affaire de 1,52 Milliards USD soit 2,3 % du marché africain (68,9 Mds USD) qui lui aussi ne participe qu'à hauteur de 1,44% au Marché Mondiale (4 778 Mds USD).¹⁰

Section 3 : Activité des assurances en Algérie

Evoluant, en 2016, dans une conjoncture économique nationale caractérisée par une baisse des revenus extérieurs, l'activité des assurances a pu maintenir, avec un taux de 1.3%, une croissance positive permettant, au marché des assurances de générer un chiffre d'affaires de 129.6 Milliards de DA, contre 128 Milliards en 2015, soit une progression de 1.6 Milliards DA.¹¹

1. ASSURANCE DIRECTE :

1.1 PRODUCTION :

Au cours de l'exercice 2016, la production du secteur des assurances a connu une hausse de 1.3% par rapport à l'exercice 2015, pour atteindre un montant de 129,6 Milliards de DA¹². Cette évolution trouve son origine notamment, dans la variation positive constatée au niveau des assurances « Autre dommage aux biens » et « Assurances de personne ».

¹⁰ www.CNA.dz

¹¹ « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances, p 3.

¹² « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances, p 7.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Tableau N° 1 : la production par société d'assurance (unité : Million DA)

	Année 2015		Année 2016		Variation 2015/2016	
	Montant	Part	Montant	Part	Valeur	%
SAA	27413	21%	26875	21%	-538	-2%
CAAR	16638	13%	15082	12%	-1556	-9%
CAAT	21160	17%	22615	17%	1455	7%
CASH Assurances	9946	8%	9887	8%	-59	-1%
GAM	3203	3%	3329	3%	125	4%
SALAMA	4707	4%	5019	4%	312	7%
TRUST ALGERIA	2152	2%	2453	2%	301	14%
ALLIANCE ASSURANCES	4432	3%	4565	4%	133	3%
CIAR	9079	7%	9182	7%	103	1%
2A	3594	3%	3627	3%	33	1%
AXA Assurances Algérie Dommage	2496	2%	2569	2%	73	3%
MAATEC	553	0%	469	0%	-84	-15%
CNMA	12452	10%	12649	10%	197	2%°
Total Ass.de Dommages	117826	92%	118321	91%	495	0,42%
TALA	2131	2%	2191	2%	60	3%
MACIR VIE	1358	1%	1428	1%	70	5%
SAPS	1479	1%	1697	1%	218	15%
Caarama assurance	1784	1%	2069	2%	285	16%
CARDIF EL-DJAZAIR	1565	1%	1768	1%	203	13%
AXA Assurances Algérie Vie	1290	1%	1550	1%	260	20%
Le Mutualiste	467	0%	507	0%	40	9%
AGLIC	1	0%	30	0%	29	2880%
Total Ass.de personnes	10075	8%	11240	9%	1166	12%
Total Général	127900	100%	129561	100%	1661	1,3%

Source : « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Comme le représente le tableau, la structure du marché des assurances reste inchangée. Elle est dominée par les assurances dommages avec une part de 91%. Le reste soit 9% est réalisé dans les branches d'assurances de personnes.

L'assurance dommage et assurance de personnes ont connu une progression, respectivement de 1,5 Milliard de DA et de 1,2 Milliard de DA, par rapport à l'exercice 2015.

Les assurances de dommage avec un niveau de primes de 118,3 Milliard de DA à la fin de 2016, ont enregistré une évolution de 0,4% par rapport à 2015. Elles maintiennent, avec 91% une part prépondérante dans la production globale des compagnies d'assurances.

Quant aux assurances de personnes, elles enregistrent une hausse de 12% par rapport à 2015, réalisant un chiffre d'affaire de 11,2 Milliards de DA et une part de marché de 9% par rapport à 8% en 2015.

Tableau N° 2 : la production du marché par branches d'assurances de dommages

(Unité : Million DA).

Branche	Année 2015		Année 2016		Variation 2015/2016	
	Montant	part	montant	part	valeur	%
Automobile	66 841	57%	65 158	55%	-1 683	-3%
Ass.Dommage aux biens	42 723	36%	44 242	37%	1 519	4%
Transport	5 652	5%	6 614	6%	963	17%
Risques agricoles	2 591	2%	2 256	2%	-335	-13%
Assurance-crédit	3	0%	50	0%	47	1 353%
Total	117 811	100%	118321	100%	510	0,4%

Source : « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des Assurances au ministère des finances.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Par branche, l'assurance « Automobile » qui représente 50% du portefeuille du marché a connu en 2016, une perte de 1,7 Milliard de DA, par rapport à 2015, contre une augmentation de 1,5 Milliard de DA en 2015.

La branche « risque agricoles » a enregistré une régression de 13% en 2016 par rapport à l'année de 2015. Le niveau des primes émises de cette branche passe de 2,5 Milliard DA en 2015 à 2,3 Milliard DA en 2016.

Par contre, la branche « assurance dommages aux biens » enregistre une augmentation de 1,5 Milliard de DA en 2016 contre une diminution de 127 Millions de DA en 2015. elle continue d'occuper la deuxième position avec une part qui s'établit à 34%.

En assurance « transport », le montant des primes a enregistré une hausse de 17%, en passant de 5,7 Milliards de DA en 2015 à 6,6 Milliards de DA à la fin de 2016.

1.2 Indemnisations :

En cas de réalisation d'un risque assuré, l'assureur doit réparer le préjudice en versant une somme d'argent, mais il ne le fera que dans la limite de la garantie accordée à l'assuré. Cette somme d'argent est destinée¹³ :

- Soit au souscripteur et assuré, par exemple en assurance incendie.
- Soit au bénéficiaire, par exemple en assurance décès.
- Soit à un autrui, par exemple en cas de responsabilité.

1.2.1 Indemnisation par sociétés :

En 2016, les indemnisations ont enregistré une baisse de 2% pour atteindre un montant de 69,5 Milliard de DA à la fin de l'exercice 2016.

¹³F. EWALD, J-H. LORENZI « Encyclopédie d'assurance » éd ECONOMICA, 1997, P 9.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Tableau N° 3 : les indemnisations par sociétés (unité : Milliards de DA)

	Année 2015		Année 2016		Variation 2015/2016	
	Montant	Part	Montant	Part	Valeur	%
SAA	16621	23%	16169	23%	-452	-3%
CAAR	13422	19%	12358	18%	-1064	-8%
CAAT	12759	18%	13691	20%	932	7%
CASH Assurances	3578	5%	2425	3	-1153	-32%
GAM	1614	2%	1998	3%	384	24%
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	2254	3%	2332	3%	78	3%
TRUST ALGERIA	1156	2%	1338	2%	182	16%
ALLIANCE Assurances	1909	3%	2059	3%	150	8%
CIAR	5498	8%	5877	8%	379	7%
2A	1577	2%	1436	2%	-141	-9%
AXA Assurances Algérie Dommage	880	1%	362	1%	-517	-59%
MAATEC	230	0%	-	0%	-230	-100%
CNMA	6719	9%	6802	10%	82	1%
Total Ass.Dommage	68216	96%	66846	96%	-1371	-2%
MACIR VIE	155	0%	149	0%	-6	-4%
TALA	528	1%	579	1%	51	10%
SAPS	665	1%	651	1%	-14	-2%
Caarama Assurance	717	1%	809	1%	93	13%
CARDIF EL-DJAZAIR	249	0%	206	0%	-43	-17%
AXA Assurances Algérie Vie	507	1%	266	0%	-241	-48%
Le mutualiste	52	0%	56	0%	4	8%
AGLIC	-	-	0	-	0	-
Total Ass.Personnes	2872	4%	2716	4%	-156	-5%
Total Général	71088	100%	69562	100%	-1526	-2%

Source : « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Les indemnisations versées au titre de l'assurance dommage ont connu une baisse de 2% en 2016, en passant de 68,2 Milliards de DA en 2015 à 66,8 Milliards de DA en 2016.

Les indemnisations de l'assurance de personne ont une baisse de 5% en 2016.

1.2.2 Indemnisation par branches d'assurance :

Tableau N° 4 : des indemnisations par branches

Branche	Année 2015		Année 2016		Variation 2015/2016	
	Montant	Part	Montant	Part	Valeur	%
Automobile	47263	66%	45956	66%	-1307	-3%
Ass.Dommage aux biens	16638	16%	17141	25%	503	3%
Transport	2363	3%	2482	4%	119	5%
Risques agricoles	1527	2%	1237	2%	-290	-19%
Assurances de personnes	3277	5%	2722	4%	-555	-17%
Assurance-crédit	47	0%	23	0%	-25	-51%
Total	71088	100%	69562	100%	-1526	-2%

Source : « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances

Au cours de l'exercice 2016, les indemnisations versées au titre de la branche « Automobile », ont connu une baisse de 3% par rapport à l'exercice 2015.

Les indemnisations des assurances « Autres dommages aux biens » ont enregistré une hausse de 3% en passant de 16,6 Milliard de DA en 2015 à 17,1 Milliard de DA en 2016.

Les indemnisations de la branche « assurance transport » ont connu une hausse de 5% par rapport à l'exercice de 2015.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

2. Activité de la réassurance :

L'activité de réassurance en Algérie est exercée essentiellement par la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR) qui demeure le seul opérateur spécialisé en matière de réassurance sur le marché algérien.

La réglementation régissant l'activité de la réassurance, prévoit une cession obligatoire au profit de la CCR, fixée à 50% au minimum, du montant des cessions en réassurance¹⁴.

62% des primes cédées ont concerné la CCR en sa qualité de réassureur national, et le reste, soit 38%, a été cédé au marché international, contre 40% en 2015.

Les cessions en réassurance ont concerné essentiellement, les réassureurs de dommages qui représentent 92% des primes cédées en réassurance à la fin de l'exercice 2016, avec un montant de 34,8 Milliards de DA.

Quant aux assurances de personnes, les primes cédées au titre de l'exercice 2016 ont enregistré une évolution de 12% par rapport à l'exercice précédent.

¹⁴ Revue CNA n° 1, 1^{er} semestre 2012.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Tableau N° 5 : les cessions en réassurance par société (unité : Million de DA)

Société	Année 2015		Année 2016		Variation 15/16	
	Montant	part	montant	part	valeur	%
SAA	2 939	8%	2 845	8%	-94	-3%
CAAR	7 371	20%	6 637	18%	-734	-10%
CAAT	9 438	26%	10 199	27%	761	8%
CASH Assurances	8 059	22%	7 838	21%	-221	-3%
GAM	280	1%	295	1%	15	5%
SALAMA Assurances	655	2%	966	3%	311	47%
TRUST ALGERIA	1 012	3%	1 220	3%	208	21%
ALLIANCE Assurances	591	2%	912	2%	321	54%
CIAR	1 302	4%	1 636	4%	334	26%
2A	829	2%	730	2%	-99	-12%
AXA Assurances Algérie Dommage	949	3%	915	2%	-34	-4%
MAATEC	0	0%	0	0%	0	-
CNMA	726	2%	627	2%	-99	-14%
MACIR VIE	469	1%	454	1%	-15	-3%
TALA	477	1%	456	1%	-21	-4%
SAPS	280	1%	370	1%	90	32%
CAARAMA Assurances	1 035	3%	1 157	3%	122	12%
CARDIF EL-DJAZAIR	95	0%	124	0%	29	30%
AXA Assurances Algérie vie	252	1%	300	1%	48	19%
LE MUTUALISTE	12	0%	26	0%	14	111%
AGLIC	0	0%	12	0%	12	-
TOTAL	36 772	100%	37 718	100%	946	2,6%

Source : « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Les primes cédées en réassurance ont atteint un montant de 37.7 Milliards de DA en 2016, en hausse de 2,6% par rapport à l'exercice précédent. Ce qui représente, comme en 2015, un taux de cession moyen de 29%.

3. Assurances spécialisées :

3.1 L'assurance crédit à l'exportation :

L'assurance crédit à l'exportation est exercée par la CAGEX dans le cadre d'un dispositif particulier régi par les dispositions de la loi n°96-06 du 10 janvier 1996 relative à l'assurance crédit à l'exportation et de ses textes d'application.

En 2016, cette assurance a généré un niveau de primes de 87 Millions DA, contre 77 Millions DA en 2015. Les capitaux souscrits au titre de l'assurance Crédit à l'Exportation sont de 16 Milliard de DA, contre 14,7 Milliards en 2015¹⁵.

3.2 L'assurance Crédit Immobilier :

L'activité commerciale de la SGCI a été marquée en 2016 par une hausse de 6% du chiffre d'affaires. Il a atteint 594 Millions de DA en 2016 contre 560 Millions en 2015.

Cette hausse est due essentiellement à la croissance du chiffre d'affaires réalisé avec : la CNEP Banque, la BNA, et la CPA dans le secteur public, et avec la BNP Paribas et Société Générale Algérie dans le secteur privé.

¹⁵ « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

4. Activité financière et solvabilité

Le total des placements par catégorie des sociétés d'assurances s'élève au 31/12/2016, à 265 Milliard DA contre 252 Milliard DA en 2015, soit une progression de 5%.

Tableau N° 6 : les placements par catégorie :

Unité : Millions DA

	Année 2015		Année 2016		Variation 2015/2016	
	Montant	Part	Montant	Part	En valeur	%
Valeur d'Etat	113431	45%	138959	52%	25678	23%
Valeur mobilières	20915	8%	24356	9%	3290	16%
Dépôts à terme	69960	28%	46454	18%	-23506	-34%
Dépôts auprès des cédantes	12514	5%	12673	5%	159	1%
Total Placement Financier	216821	86%	222442	84%	5621	3%
Actifs Immobiliers	35447	14%	42918	16%	7471	21%
Total	252267	100%	265360	100%	13093	5%

Source : « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances

Quant à la structure des placements, elle reste dominée par les placements en valeurs d'Etat avec un montant de 139,9 Milliard DA, soit une part de 52%.

Les placements en dépôts à terme ont connu une progression de 34%. Ils passent de 69,9 Milliard DA en 2015 à 46,4 Milliard DA en 2016. Cette baisse s'explique par la reconversion de certains dépôts à terme en Emprunt National pour la Croissance Economique (ENCE).

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Tableau N° 7 : les placements financiers par sociétés :

Unité : millions DA

		Année 2015		Année 2016		Variation 2015/2016	
		Montant	Part	Montant	Par	En valeur	En %
Assurance Dommage	SAA	48586	30%	50810	31%	2223	5%
	CAAR	22341	14%	20593	13%	-1748	-8%
	CAAT	26942	17%	23396	14%	-3546	-13%
	CASH Assurances	17054	11%	17414	11%	361	2%
	GAM	2768	2%	2718	2%	-50	-2%
	SALAMA	3805	2%	4330	3%	525	14%
	TRUST ALGERIA	3658	2%	3971	2%	313	9%
	ALLIANCE	2322	1%	2270	1%	-52	-2%
	CIAR	4055	3%	4510	3%	454	11%
	2A	1216	1%	1359	1%	144	12%
	AXA Assurances	1970	1%	2315	1%	345	18%
	MAATEC	402	0%	404	0%	2	0%
Assurance de Personne	CNMA	9789	6%	12160	7%	2371	24%
	MACIR VIE	290	0%	270	0%	-20	-7%
	TALA	2678	2%	3510	2%	832	31%
	SAPS	2610	2%	3140	2%	530	20%
	Caarama assurance	4429	3%	4722	3%	293	7%
	CARDIF EL-DJAZAIR	1750	1%	2040	1%	290	17%
	AXA Assurances Algérie vie	835	1%	879	1%	44	5%
	Le mutualiste	940	1%	1000	1%	60	6%
	AGLIC	940	1%	825	1%	-115	-12%
	Total (Ass.directe)	159380	100%	162635	100%	3255	2%
	CCR	50550		52330		1780	4%
	SGCI	4283		4869		586	14%
	CAGEX	2607		2607		-	0%
	Total général	216821		222442		5621	3%

Source : « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances

Les placements financiers des sociétés d'assurance ont connu une progression de 3% en 2016, en passant de 216 821Milliards de DA en 2015 à 222 442Milliards de DA en 2016.

La part des compagnies d'assurances de personnes représente environ 11% du total des placements financiers des assureurs directs.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Tableau N° 8 : les produits financiers par société :

Unité : Millions DA

		Année 2015		Année 2016		Variation 2015/2016	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurance Dommages	SAA	1574	38%	1658	34%	84	5%
	CAAR	709	17%	757	15%	48	7%
	CAAT	725	18%	717	15%	-8	-1%
	CASH	295	7%	462	9%	167	57%
	GAM	22	1%	92	2%	70	326%
	SALAMA	95	2%	168	3%	73	76%
	TRUST ALGERIA	109	3%	149	3%	40	37%
	ALLIANCE Assurances	40	1%	43	1%	3	7%
	CIAR	12	0%	60	1%	49	421%
	2A	35	1%	33	1%	-1	-3%
	AXA Assurances Algérie Dommage	11	0%	48	1%	38	353%
	MAATEC	7	0%	7	0%	0	1%
	CNMA	221	5%	292	6%	71	32%
Assurance de Personnes	MACIR VIE	2	0%	6	0%	4	200%
	TALA	60	1%	87	2%	27	45%
	SAPS	41	1%	83	2%	42	104%
	Caarama Assurance	101	2%	140	3%	39	39%
	CARDIF EL-DJAZAIR	30	1%	48	1%	18	60%
	AXA Assurance Algérie Vie	7	0%	21	0%	15	228%
	Le mutualiste	21	0%	27	1%	7	34%
	AGLIC	6	0%	33	1%	27	453%
	Total (Ass.directe)	4120	100%	4933	100%	813	20%
	CCR	1094		1476		298	25%
	CAGEX	124		148		24	19%
	SGCI	101		101		0	0%
	Total général	5439		6658		1135	21%

Source : « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances

Les placements des sociétés d'assurance et de réassurance ont permis de générer des produits financiers qui s'élèvent à 6,6 Milliard DA en 2016 contre 5,4 Milliard DA en 2015, soit une augmentation de 21%.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Par rapport aux primes émises et/ou acceptées, nettes de taxes et d'annulations, les sociétés d'assurances et de réassurances continuent d'afficher des marges supérieures au minimum réglementaire. Le taux de représentation est de 95%, soit 5 fois le minimum réglementaire.

Rapportée aux provisions techniques, la marge de solvabilité du marché représente 96%, soit 6 fois, le minimum réglementaire.

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge de solvabilité 2015/2016.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Tableau N° 9 : d'évolution de la marge de solvabilité 2015/2016 :

Unité : Millions de DA

		Année 2015		Année 2016		Variation 2015/2016	
		Montant	Part	Montan	Part	En valeur	En %
Assurance Dommages	SAA	31162	22%	33025	22%	1864	6%
	CAAR	20112	14%	20508	14%	396	2%
	CAAT	21010	15%	22284	15%	1274	6%
	CASH Assurances	10769	8%	11070	7%	301	3%
	GAM	1402	1%	1490	1%	88	6%
	SALAMA	2646	2%	2733	2%	87	3%
	TRUST ALGERIA	2727	2%	2886	2%	159	6%
	ALLIANCE Assurances	2750	2%	2922	2%	172	6%
	CIAR	4973	4%	5073	3%	99	2%
	2A	2547	2%	2650	2%	104	4%
	AXA Assurance Algérie Dommage	1118	1%	1186	1%	78	7%
	MAATEC	1136	1%	1137	1%	1	0%
	CNMA	4880	3%	5184	1%	304	6%
Assurance de personne	MARCIR VIIIIE	1119	1%	1218	3%	99	9%
	TALA	1556	1%	1625	1%	68	4%
	SAPS	1702	1%	1663	1%	-39	-2%
	Caarama assurance	1335	1%	1408	1%	91	7%
	CARDIF EL-DJAZAIR	1043	1%	1054	1%	11	1%
	AXA Assurance Algérie vie	889	1%	900	1%	10	1%
	Le mutualiste	838	1%	909	1%	71	8%
	AGLIC	1000	0%	970	1%	-30	-3%
	Total (Ass.directe)	116717	83%	121903	82%	5206	4%
	CCR	24431	17%	2654	18%	2074	8%
Total général	141148	100%	148408	100%	7281	5%	

Source : « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances

La marge de solvabilité constituée par les sociétés d'assurance a augmenté de 5% durant l'exercice 2016, en passant de 141 148 Milliards de DA en 2015 à 148 408 Milliards de DA en 2016.

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

5. Gestion générale :

5.1 Frais généraux :

Les frais généraux sont constitués de l'ensemble de charges opérationnelles et financières à l'exécution des amortissements et provisions.

Tableau N° 10 : les Frais Généraux (FG) hors amortissements et provisions.

Unité : Millions de DA

		Année 2015		Année 2016		Variation %
		Montant	Part	Montant	Part	
Assurances Dommages	SAA	8215	25%	8196	24%	0%
	CAAR	4094	12%	3985	12%	-3%
	CAAT	4125	12%	4320	13%	5%
	CASH Assurances	1666	5%	1645	5%	-1%
	GAM	1201	4%	1200	4%	0%
	SALAMA Assurances	1354	4%	1386	4%	2%
	TRUST ALGERIA	545	2%	566	2%	4%
	ALLIANCE Assurances	1832	5%	1800	5%	-2%
	CIAR	2547	8%	2568	8%	1%
	2A	1422	4%	1342	4%	-6%
	AXA Assurance Algérie Dommage	999	3%	831	2%	-17%
	MAATEC	-	-	-	-	-
	CNMA	764	2%	879	3%	15%
Assurances de Personnes	MACIR VIE	755	2%	745	2%	-1%
	TALA	318	1%	377	1%	18%
	SAPS	467	1%	473	1%	1%
	Caarama Assurance	537	2%	592	2%	10%
	CARDIF EL-DJAZAIR	856	3%	980	3%	15%
	AXA Assurances Algérie Vie	598	2%	716	2%	20%
	Le Mutualiste	179	1%	188	1%	5%
	AGLIC	45	0%	83	0%	84%
	TOTAL	32518	98%	32870	97%	1%
	CCR	832	2%	843	3%	1%
TOTAL GENERAL	33350	100%	33713	100%	1%	

Source : « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Le montant des frais généraux s'élève à 33,7 milliards DA en 2016, une légère hausse de 1% par rapport à l'exercice de 2015 qui a enregistré un montant de 33 350 Milliards de DA. 51% de ces frais sont constitués des frais du personnel. Ces derniers ont atteint un montant de 17 milliards DA pour

5.2 Frais de Personnel :

Tableau N° 11 : les Frais de Personnel (F.P)

Unité : Millions de DA

	Année 2015		Année 2016		Variation 2015/2016 %
	Montant	Part	Montant	Part	
SAA	5066	30%	4764	28%	-6%
CAAR	2576	15%	2576	15%	0%
CAAT	2192	13%	2263	13%	3%
CASH Assurances	948	6%	1063	6%	12%
GAM	563	3%	545	3%	-3%
SALAMA Assurances	398	2%	426	2%	7%
TRUST ALGERIA	251	1%	273	2%	9%
ALLIANCE Assurances	706	4%	694	4%	-2%
CIAR	924	5%	901	5%	-3%
2A	770	5%	765	4%	-1%
AXA Assurance Algérie Dommage	528	3%	427	3%	19%
MAATEC	-	-	-	-	-
CNMA	542	3%	688	4%	27%
MACIR VIE	187	1%	265	2%	42%
TALA	113	1%	128	1%	13%
SAPS	158	1%	163	1%	3%
Caarama Assurance	291	2%	305	2%	5%
CARDIF EL-DJAZAIR	146	1%	181	1%	24%
AXA Assurances Algérie Vie	309	2%	325	2%	5%
Le Mutualiste	31	0%	39	0%	25%
AGLIC	30	0%	59	0%	97%
TOTAL (Ass.directe)	16727	99%	16849	99%	1%
CCR	237	1%	217	1%	-9%
TOTAL GENERAL	16964	100%	17066	100%	1%

Source : « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

6. Résultats comptables des sociétés d'assurance

Le secteur des assurances a connu en 2016, une hausse des résultats comptables. Le montant global des ces derniers passe de 11,9 Milliards DA en 2015 à 13 Milliards DA en 2016, soit une hausse de 10%.

Tableau N° 12 : Résultats comptables par société d'assurance

Unité : Milliards DA

		Année 2015		Année 2016		Variation 15/16	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurances Dommage	SAA	3386	28%	3122	24%	-264	-8%
	CAAR	1101	9%	601	5%	-500	-45%
	CAAT	2069	17%	2338	18%	269	13%
	CASH Assurances	492	4%	1087	8%	595	121%
	GAM	111	1%	174	1%	63	56%
	SALAMA Assurances ALGERIA	150	1%	211	2%	61	40%
	TRUST ALGERIA	150	1%	235	2%	85	57%
	ALLIANCE Assurances	363	3%	422	3%	59	16%
	CIAR	380	3%	299	2%	-81	-21%
	2A	256	2%	209	2%	-47	-18%
	AXA Assurances Algérie Dommage	-377	-3%	-7	0%	370	-98%
	MAATEC	-	-	-	-	-	-
	CNMA	338	3%	742	6%	404	120%
Assurances de personnes	MACIR VIE	84	1%	64	0%	-20	-24%
	TALA	227	2%	90	1%	-137	-60%
	SAPS	71	1%	146	1%	75	105%
	Caarama Assurance	77	1%	103	1%	26	33%
	CARDIF EL-DJAZAIR	138	1%	177	1%	38	28%
	AXA Assurances Algérie vie	12	0%	25	0%	13	108%
	Le Mutualiste	70	1%	58	0%	-13	-18%
	AGLIC	-30	0%	-29	0%	1	-4%
	Total (Ass.directe)	9069	76%	10065	77%	996	11%
CCR	2876	24%	3060	23%	184	6%	
Total Général	11945	100%	13125	100%	1179	10%	

Source : « Activité des assurances en Algérie année 2016 » Rapport annuel de la direction des assurances au ministère des finances

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Conclusion :

En matière d'assurance l'Algérie a fourni beaucoup d'efforts dès l'obtention de son indépendance afin de rendre son secteur assurantiel plus performant et tirer avantage de son rendement, vue le rôle important qu'il pourrait jouer dans le développement économique du pays.

La présentation du secteur assurantiel algérien confirme l'évolution du marché passant d'une industrie fermée contrôlée par l'état dans une économie dirigée, à une industrie ouverte sur l'investissement et l'installation de nouveaux opérateurs privés et étrangers.

L'analyse de l'activité des assurances en Algérie pour l'année 2015/2016 nous a permis d'étudier l'évolution de marché assurantiel en matière de production, des indemnisations, l'activité de réassurance, l'activité financière et la gestion générale, qui représentent les principal leviers d'analyse.

Chapitre II : Le fonctionnement de système de pilotage financier au sein d'une compagnie d'assurance

Introduction :

Le pilotage financier est un outil pour comprendre les mécanismes financiers généraux de l'entreprise. Il permet de quantifier au maximum les décisions opérationnelles, une « intelligence logique » ou « explicite » au service de l'entreprise.

Afin de comprendre comment se fonctionne un système de pilotage financier au sein d'une compagnie d'assurance en a traité ce chapitre de la manière suivante :

- une première partie consacrée aux principes de pilotage financier et ses conditions de réussite.
- la deuxième partie dédiée à la mesure de rentabilité d'une compagnie d'assurance, elle reflète le pilotage technique.
- La troisième partie consacrée à la gestion actif-passif dans une compagnie d'assurance elle reflète le pilotage stratégique.

Section 1 : les principes de pilotage financier et ses conditions de réussite

Le pilotage financier se base sur trois principes, et pour qu'il soit efficient, un ensemble de conditions doivent être réalisées.

1. Les principes de pilotage financier

1.1 Le pilotage financier est un système d'évaluation :

C'est un Système d'évaluation de la performance, stimule les différents niveaux de l'entreprise :

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

- Evaluer les choix d'une prise de décision financière, commerciale ou organisationnelle dans le cadre d'un objectif clair : la performance de l'entreprise.
- Etre capable de piloter le suivi des réalisations et agir pour corriger et/ou optimiser.
- Evaluer les résultats de la stratégie globale de l'entreprise.

1.2 le pilotage financier est un système d'amélioration des performances :

- Améliorer les performances techniques, commerciales et opérationnelles :
 - Augmenter la marge technique et financière.
 - Développer le portefeuille dans la rentabilité.
 - Améliorer la qualité et la productivité.
- Optimiser l'allocation des ressources :
 - Mesurer les rentabilités et la création de valeur.
 - Arbitrer la répartition des fonds propres et des moyens financiers entre produits, marchés, et projets d'investissements.
- Limiter des risques et garantir la pérennité de l'entreprise :
 - Estimer les risques techniques, opérationnels et financiers.
 - Prendre les mesures prudentielles adaptées.

1.3 le pilotage financier est un processus :

Le pilotage financier est à la fois :

- Un processus à mettre en place dans l'entreprise en impliquant l'ensemble des acteurs
 - Plan stratégique : à 3 ou 5 ans.
 - Budget (actions et chiffrage) et points d'étapes (2 ou 3 fois par an).

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

- Une culture à développer avec des réflexes à acquérir sur l'ensemble des décisions opérationnelles :
 - Un reporting financier à mettre en place, animé par la direction financière et discuté régulièrement (mensuellement) avec les directions opérationnelles.
 - Une organisation à mettre en place et des compétences à développer.
 - Département contrôle de gestion chargé du pilotage financier.
 - Département actuariat en charge de la performance technique (tarification et provisionnement).
- 2. les conditions de réussite d'un pilotage financier :**

Les conditions de réussite d'un pilotage financier sont les suivantes :

- Un engagement des actionnaires, en cohérence avec le management dans un projet industriel de long terme, créateur de valeur.
- Une direction financière forte avec notamment une orientation analyse et contrôle de gestion.
- Une sensibilisation aux mécanismes financiers de l'ensemble du management : direction générale et directions opérationnelles.
- Des outils méthodologiques adaptés aux spécificités de l'ensemble et un système d'information financier puissant et détaillé.
- Une culture scientifique diffusée dans l'entreprise et portée par les départements actuariat, finance et processus¹.

¹ Mr ADELAN MECELLEM PDG de AXA Assurances, séminaire sur « le pilotage financier des compagnies d'assurance », Janvier 2018, p 10.

3. particularité de l'analyse financière appliquée aux entreprises d'assurance

L'assurance est une activité financière spécifique, caractérisée par :

3.1 L'inversion du cycle de production :

Dans toute activité économique, le prix de vente d'un bien est déterminé à partir de son prix de revient. En assurance, au contraire, l'assureur vend un produit dont il ne connaît pas le prix de revient, puisqu'il ne peut déterminer à l'avance l'existence et le montant des sinistres à venir. La cotisation doit néanmoins être perçue d'avance et non à terme échu, parce que l'assureur doit percevoir le prix du risque dès que l'assuré s'y trouve exposé, le sinistre n'étant que sa réalisation².

Cela constitue un inconvénient pour les assureurs contraints de ce fait de constituer des provisions pour qu'ils soient en mesure de faire face à leurs engagements.

3.2 La tarification et ses implications :

L'assureur doit inciter, à travers son circuit de distribution, de bien vérifier les risques à assurer pour lui permettre de bien tarifier les prestations en cas de survenance de risques. Les informations collectées doivent être réellement liées au risque tarifié, afin de disposer d'un bon indicateur du risque encouru.

3.3 L'asymétrie d'information, (l'aléa moral et la sélection adverse) :

Représentant l'une des difficultés majeures dans la relation entre l'assureur et l'assuré, l'asymétrie d'information résulte des deux cas suivants à savoir :

- **L'aléa moral ou hasard moral ou la fraude :**

Qui lié au fait que l'assureur ignore ce que sera l'attitude de l'assuré face au risque, ce dernier est susceptible de modifier son comportement vis-à-vis du risque une fois assuré ; Quand un individu est assuré contre un risque, son comportement en est influencé. Il n'aura

² Mme S. YANAT : « Bases techniques de l'assurance », Formation Bancassurance : CAAT – BNA Novembre 2009, p 5.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

plus une incitation à éviter le sinistre contre lequel il est assuré, et pire, il peut augmenter ce risque si celui qui l'assure n'a pas la possibilité de contrôler son comportement. Ce phénomène, appelé « l'aléa moral », très connu dans le monde des assurances, est souvent cité comme une des causes principales des grandes crises financières internationales.³

- **l'anti sélection**

Elle désigne les dysfonctionnements des marchés d'assurance qui résultent de l'information cachée dont les assurés peuvent disposer sur leurs propres risques et qui n'est pas accessible aux assureurs. Pour un barème d'indemnisation donné, l'assureur n'est alors plus en mesure de différencier les primes en fonction des risques : les primes demandées refléteront donc le coût moyen des sinistres des individus ayant souscrit le contrat en question. Pour des individus « à bas risque », c'est-à-dire dont le coût moyen des sinistres est faible, la prime demandée apparaîtra particulièrement élevée par rapport à la prime actuarielle, tandis qu'elle sera considérée comme relativement faible par les « hauts risques ». En présence d'information cachée sur les risques, les hauts risques seront donc particulièrement demandeurs d'assurance (d'où l'expression anti-sélection), car ils bénéficient de « subventions croisées » avec les bas risques ayant souscrit le même contrat. Ces derniers peuvent être conduits à demander moins d'assurance, voire même à annuler totalement leur demande d'assurance.

3.4 Localisation des risques techniques sur les passifs :

Cette inversion du cycle de production conduit les sociétés d'assurance à disposer des ressources permanentes abondantes (provisions techniques) qui leurs permettent d'effectuer

³ ALAN KIRMAN : « l'aléa morale », cours d'école d'économie d'Aix-Marseille, 2000. P 57 disponible sur « [http : //www.Aix-Marseille.fr](http://www.Aix-Marseille.fr) » consulté le 27/08/2018.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

des provisions. La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque⁴.

3.5 Mécanisme économique de la réassurance :

Le contrat de réassurance est une transaction de transfert à une autre société de tout ou partie des risques, en contrepartie d'une prime et d'une commission⁵.

La couverture de réassureur procure à l'assureur direct une sécurité qui lui permet de s'engager plus résolument dans la souscription de grand nombre de contrats, de même au niveau financier certains réassureurs affirment que la réassurance constitue pour l'assureur une source de financement à bon marché.

Section 2 : l'analyse de la rentabilité d'une compagnie d'assurance (pilotage technique)

L'objectif de toute entreprise est de réaliser des bénéfices, donc de rentabiliser ses capitaux investis pour assurer son développement d'une part, et d'autres parts, il faut que l'entreprise veille sur détection et la limite des risques qui sont liés étroitement avec son activité économique.

La mesure de la rentabilité d'une compagnie d'assurance est faite à l'aide de :

- l'analyse des indicateurs.
- L'analyse de la politique de tarification.
- Les tableaux de bord de gestion.

1. Rentabilité et formation du résultat

1.1 Définition de rentabilité :

Pour survivre de façon durable, une entreprise doit optimiser ses facteurs de production et en tirer des excédents et des avantages. La rentabilité est la première condition nécessaire, de sa

⁴ YAN CHEN : « Détermination des programmes de réassurance optimaux d'une société d'assurance non-vie dans le cadre de Solvabilité II », mémoire master actuariat, université Paris Dauphine, 2013, p 47.

⁵ SAMI ZGHAL : « gestion actif-passif assurance », éd IFID 2013, p 184.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

survie. La notion de rentabilité paraît en cette analyse très simple : le capital génère un profit, et donc le rapport entre le capital et le profit se traduit par un taux de rentabilité. Au cours d'une période donnée, la rentabilité d'une entreprise se mesure en rapportant son résultat de la période à son capital en début de période⁶.

Le compte de résultat permet de faire un diagnostic de la rentabilité d'une compagnie d'assurance en présentant l'ensemble des charges et des produits, il aide à comprendre la formation de résultat et de mesurer la variation du patrimoine de l'entreprise.

1.2 Les indicateurs fondamentaux du compte de résultat

Un ratio est un rapport entre deux éléments chiffrés de l'économie de l'entreprise. Il s'exprime en pourcentage ou en valeur relative. Les ratios sont utilisés en contrôle budgétaire comme éléments de synthèse.⁷ Ils représentent des outils importants de pilotage et mesurent la performance de l'entreprise.

Les indicateurs fondamentaux du compte de résultat sont :

1.2.1 Taux de croissance des primes (émises ou acquises)

Primes émises N / Primes émises N-1

Primes acquises N / Primes acquises N-1

Ce ratio de base, reflète la croissance du chiffre d'affaires de la société. Le calcul sur la base des primes émises reflète la croissance de l'émission alors que le ratio sur les primes acquises traduit la croissance du chiffre d'affaires comptable.

Ce ratio permet de constater la croissance ou la baisse du chiffre d'affaires mais ne permet pas de comprendre son évolution⁸. En effet l'évolution de la production est liée à la variation des tarifs et à la variation du nombre de contrat. Des indicateurs complémentaires sont donc nécessaires pour pouvoir mieux appréhender les variations de primes.

⁶ JEAN-GUY DEGOS, AMAL ABOU FAYAD " : Le diagnostic financier des entreprises", éd E-THEQUE 2003, p 12.

⁷ JEAN LOCHARD : « les ratios qui comptent », 2ème édition, éd Organisation 2008, p 21.

⁸« Cours de contrôle de gestion appliqué à l'assurance Partie 2 », disponible sur « <http://www.cours-assurance.org> » p 15 (consulté le 13/09/2018).

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

Ce ratio peut être calculé brut de réassurance (avant réassurance) et net de réassurance (après réassurance). On a alors :

Primes émises brutes N / Primes émises brutes N-1 ou

Primes émises nettes N / Primes émises nettes N-1

La comparaison entre ces ratios permet de mesurer l'impact de la politique de réassurance et en particulier comment la croissance a été plus ou moins cédée au réassureur.

1.2.2 Taux de rétention des primes

Primes émises nettes N / Primes émises brutes N

Ce ratio traduit la politique de réassurance de la société. Un taux de 100% signifie que la société conserve l'ensemble du risque et ne recourt pas à la réassurance.

1.2.3 Taux de croissance des affaires nouvelles

Nb affaires nouvelles N / Nb affaires nouvelles N-1

Ce ratio peut également être calculé en montant, il traduit le dynamisme des réseaux de distribution et permet de mesurer l'impact des opérations commerciales.

1.2.4 Ratio de sinistralité (S/P)

Charges des sinistres brutes N / Primes acquises N

La charge des sinistres regroupe le montant des sinistres payés, plus le montant des frais de gestion afférents au règlement de ces sinistres ainsi que la variation des provisions pour sinistres à payer. On peut donc le décomposer de la manière suivante :

(Sinistres payés N + var. Prov. Sinistres) / Primes acquises

+

(Coût de gestion des sinistres) / Primes acquises N

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

Cette décomposition permet de mesurer le poids respectif des deux composantes (charges pures et frais de gestion) dans le ratio de sinistralité.⁹

Le métier d'assureur consiste avant tout à gérer les risques. Pour ce faire, il faut une bonne connaissance du ratio des sinistres encourus¹⁰.

Si le ratio est plus élevé que prévu, il faut chercher à savoir si cela est dû :

- à l'anti-sélection :
- l'aléa moral
- à une mauvaise compréhension des risques et de la population assurée.

1.2.5 Ratios de frais de gestion

Les frais de gestion sont composés des frais d'acquisition, des frais d'administration, des autres charges techniques et des frais de gestion des sinistres.

Plusieurs ratios de frais peuvent donc être calculés. Le calcul habituellement retenu est sur la base des primes émises. Au niveau du compte de résultat les frais de gestion des sinistres sont inclus dans les charges des sinistres.

Le **ratio de frais de gestion** est le suivant :

Frais de gestion (hors frais de gestion des sinistres) / primes émises

Ce ratio peut être décomposé entre un ratio sur frais d'acquisition et un ratio sur frais d'administration.

- **Ratio de frais d'acquisition**

Frais acquisition N / primes émises N

Ce ratio reflète le coût d'acquisition des primes, essentiellement lié au coût du réseau de distribution soit au travers de commissions (agents généraux, courtiers) ou de frais généraux (réseaux salariés).

⁹ « Cours de contrôle de gestion appliqué à l'assurance Partie 2 » », sur <http://www.cours-assurance.org> p 17.

¹⁰ JOHN WIPF ET DENIS GARAND : « indicateurs de performance en micro-assurance », éd ADA 2008, p 25.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

- **Ratio de frais d'administration**

(Frais administration N + autres charges techniques N) / Primes émises N

Ce ratio mesure le poids relatif des frais non directement liés à l'acquisition des contrats et à la gestion des sinistres.

1.2.6 Ratio combiné (Combined ratio)

Il combine le ratio de sinistralité et le ratio de frais de gestion.

Charges des sinistres brutes N / Primes acquises N

+

Frais de gestion N (hors frais de gestion des sinistres) / primes émises N

Le ratio combiné permet d'évaluer la marge existante avant prise en compte du résultat financier. On notera qu'il ne s'agit que d'une approximation puisque l'on additionne des ratios dont les dénominateurs sont légèrement différents. Un ratio supérieur à 100%¹¹ signifie que la marge avant prise en compte du résultat financier est négative ce qui est généralement le cas pour les branches longues où le montant des produits financiers attendu est proportionnellement plus important du fait du décalage qu'il existe entre l'encaissement de la prime et le règlement du sinistre.

1.2.7 TRI (Taux de Rendement Interne)

En assurance, le taux de rendement interne est le taux d'actualisation permettant d'annuler la valeur actuelle probable des flux financiers entre les actionnaires et la compagnie. L'actionnaire souhaitera bien entendu immobiliser un minimum de capital et attendra en retour un maximum de revenu sur toute la durée de l'investissement, avant de récupérer son capital. Dans ce contexte, le TRI constitue un critère pertinent car il représente la

¹¹ « Cours de contrôle de gestion appliqué à l'assurance Partie 2 », op-cit p 19.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

rémunération attendue par l'actionnaire sur la durée de leur investissement, au regard du capital investi initialement.¹²

1.2.8 ROE (Return On Equity)

Le *Return On Equity* (ROE) est un terme d'origine anglo-saxonne désignant le retour des investissements sur fonds propres. Ce ratio est essentiel car il permet de connaître la rentabilité de l'investissement fait par l'actionnaire. Le ROE est un indice classique qui exprime le rapport des bénéfices sur les capitaux propres. Pour une année, le ROE exprime pour un portefeuille donné, le rendement par unité de capitaux propres alloués.

Il se calcule en divisant le résultat net dégagé au cours d'un exercice sur les capitaux propres investis par les actionnaires¹³.

2. Tarification et provisions sinistres

2.1 La tarification

La tarification du produit en assurance c'est l'adéquation entre le montant de la prime et les risques couverts, compétitivité de la prime et valeur des prestations¹⁴.

La tarification est le principal levier technique du pilotage financier en assurance.

Il convient de distinguer :

2.1.1 La tarification à priori

Concrètement, la compagnie d'assurance soumet tout nouvel assuré à un questionnaire reprenant entre autres son identité, son sexe, sa profession...etc.

En supposant que l'assuré ait répondu sincèrement, tout ou partie de cette information va être utilisée dans le procédé de tarification à priori. Ces éléments du facteur risque à considérer à priori devraient en théorie permettre d'opérer une première segmentation entre assurés.

¹² MARYLENE DE CUBBER : « rentabilité et tarification sous Solvabilité II », mémoire master Actuariat, université : Paris Dauphine 2011, p 59.

¹³ Marylène DE CUBBER, op-cit, p 60.

¹⁴ JOHN WIPF ET DENIS GARAND : « indicateurs de performance en micro-assurance », éd ADA 2008, p 11.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

L'avantage de la segmentation est de permettre de répartir un portefeuille d'assurés entre différentes classes de risque¹⁵. Ce classement dépend du potentiel de sinistralité que représente chaque assuré en fonction du profil défini par les critères qui lui sont propres.

2.1.2 la tarification à posteriori

La tarification à posteriori affine la classification première réalisée par la segmentation à priori, en ajustant le taux de prime exigé à l'observation des éventuels sinistres causés par l'assuré durant un ou plusieurs exercices¹⁶. Cet ajustement de la prime de risque aux observations passées est la caractéristique essentielle de ce système.

Décoder le tarif :

La formule générale du tarif : prime commerciale = prime nette + taxes

Prime nette = prime pure+frais d'acquisition+frais de gestion des contrats+frais de gestion des sinistres+frais de gestion financière+frais généraux.

La prime pure

La prime pure correspond à la tarification des engagements de l'assureur envers le bénéficiaire, mais n'intègre pas les coûts commerciaux ni les coûts de gestion supportés par l'assureur. Pour faire face à ces coûts, la prime pure sera majorée de chargements par l'assureur¹⁷.

Les Chargements :

La commercialisation et la gestion des contrats génèrent des frais pour les entreprises d'assurance :

- Frais d'acquisition : commercialisation, préparation des dossiers ;
- Frais de gestion des contrats: encaissements des primes, comptabilisation, gestion de la relation client

¹⁵ DANIEL JUSTEN et LAURENCE HULIN : « Théorie actuarielle », édition CEFAL 2003, p 341.

¹⁶ DANIEL JUSTEN et LAURENCE HULIN, op-cit, p 344.

¹⁷ MARYLENE DE CUBBER, op-cit, p 41.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

- Frais de gestion des sinistres : paiement des sinistres, gestion des contentieux ;
- Frais de gestion financière : analyse financière, coûts de transaction ;
- Frais généraux : direction générale, comptabilité générale.

Le pilotage du tarif se fait à plusieurs niveaux :

- **technique** : équilibrer la structure technique du portefeuille. Veillez à ce que la prime pure reflète le profit de sinistralité de chaque assuré.
- **Commercial** : optimiser le tarif commercialement en fonction :
 - l'élasticité au tarif de chaque profil d'assuré.
 - de la valeur de chaque assuré : valeur constatée ou potentielle, lié au contrat souscrit ou de l'ensemble des contrats.
- **Stratégique** : veillez à ce que le niveau global du tarif soit conforme aux objectifs de rentabilité technique du portefeuille.

2.2 Provisions sinistres

Le calcul des réserves consiste à prévoir le montant total des sinistres afin de provisionner les paiements non encore effectués. L'incertitude provient d'inconnues tels que :

- les sinistres tardifs ; survenus mais non encore traités.
- Le cout des sinistres survenus peut évoluer : plus le paiement se fait sur une longue période, plus l'estimation du cout final est difficile et moins précise.

Face à cette incertitude la compagnie d'assurance doit constituer ces provisions¹⁸:

Provision pour sinistres survenus mais non déclarés : Sinistres s'étant produits mais n'ayant pas encore été déclarés.

Provision pour sinistres en cours : Sinistres ayant été déclarés mais étant encore en cours de règlement.

¹⁸JOHN WIPF et DENIS GARAND, op-cit, p 14.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

Le provisionnement des sinistres se base sur l'analyse du passé pour en déduire l'évolution futur. Il faut s'attacher à repérer les tendances et les modèles d'évolution des sinistres car cela permettra de prendre des décisions avisées et réalisables. Un suivi continu permettra également de mieux comprendre le degré et la nature des risques assurés, de mieux identifier le risque moral, d'améliorer la tarification et de réduire au minimum l'anti sélection.

3. Les tableaux de bord de gestion

3.1 Définition :

Un tableau de bord de gestion est une façon de sélectionner, d'agencer et de présenter les indicateurs essentiels et pertinents, de façon sommaire et ciblée, en général sous forme de «coup d'œil » accompagné de reportage ventilé ou synoptique, fournissant à la fois une vision globale et la possibilité de forer dans les niveaux de détail.

Le tableau de bord mise principalement sur la qualité de l'information et non sur la quantité. Il met en évidence les résultats significatifs, les exceptions, les écarts et les tendances et permet d'enrichir d'autant l'analyse et l'interprétation de l'information il représente les indicateurs sous une forme compréhensible, évocatrice et attrayante, pour en faciliter la visualisation¹⁹.

3.2 Les fonctions d'un tableau de bord

Le tableau de bord permet, de façon régulière et même constante, de mesurer, de cerner, de suivre les clientèles, l'état et l'utilisation des ressources (humaines, financières, matérielles et informationnelles), le déroulement des activités et le fonctionnement de l'organisation, les résultats obtenus et leur progression de même que les paramètres pertinents de l'environnement. De plus, l'accumulation d'indicateurs crée une mémoire organisationnelle de référence plus systématique et plus objective sur la performance.

¹⁹ PIERRE VOYER : « tableau de bord de gestion et indicateurs de performance », 2ème édition, éd PADIE, p 65.

3.2.1 Fonction de constat d'écart et d'alerte

Le tableau de bord permet de plus de faire ressortir les tendances et les écarts significatifs ou exceptionnels, et d'avertir le gestionnaire de tout résultat ou écart indésirable, à la manière d'un système d'alarme²⁰. Ainsi, l'utilisation d'un bon système de tableaux de bord va au moins permettre de recevoir le message plus rapidement et de localiser la zone problème apparaissant de façon aléatoire, ou encore d'éliminer de l'analyse les zones où le problème ne se situe pas. Le gestionnaire peut donc se concentrer sur l'exception. En fait, le tableau de bord constitue avant tout, par son approche éclair, un avertisseur, un détecteur rapide de problèmes, d'écarts, de variations.

3.2.2 Fonction de déclencheur d'enquête et de guide d'analyse

Le tableau de bord peut indiquer au gestionnaire la nécessité d'entreprendre une analyse plus approfondie dans le système d'information de gestion. Le tableau de bord, par sa capacité de ventilation, peut guider l'utilisateur jusqu'au secteur problématique en facilitant la localisation des informations pertinentes par une navigation plus cohérente.

3.2.3 Fonction de reportage et de reddition de comptes

L'information consolidée et présentée sous forme de tableaux de bord répond particulièrement bien aux besoins de reportage de gestion, pour la reddition de comptes. Autant les gestionnaires peuvent être informés sur l'essentiel des paliers inférieurs, autant, comme fournisseurs d'information, ils peuvent à leur tour rendre compte en transmettant ou en produisant les indicateurs pertinents aux paliers supérieurs, avec la possibilité de les mettre en contexte avec des conditions existantes et des considérations permettant de mieux les interpréter.

²⁰ PIERRE VOYER, op-cit p 72.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

Section 3 : gestion Actif-Passif d'une compagnie d'assurance

1. Définition de la gestion Actif-Passif :

Selon la réglementation française (article R.332-1-2 du code des assurances entré en vigueur le 3 août 1999) : Les entreprises d'assurance doivent procéder en permanence à une évaluation de leurs risques financiers en effectuant notamment des simulations de l'impact de la variation des taux d'intérêt et des cours boursiers sur leur actif et leur passif et des simulations comparées de l'exigibilité de leur passif et de la liquidité de leur actif.

Au sens large, l'approche actif-passif consiste à évaluer toute décision de gestion dans le cadre de l'équilibre dynamique du bilan.

Au sens restreint, la gestion actif-passif consiste à étudier et à maîtriser les conséquences des événements financiers.

L'analyse actif-passif doit définir l'allocation des actifs optimale mais aussi intervenir dans la gestion du passif, pour la définition technique des produits d'assurance²¹.

2. Les caractéristiques de la gestion actif-passif :

- la gestion actif-passif a une vision de long terme.
- Adopte un point de vue "financier" sur l'activité.
- Vise à un management stratégique de l'activité.
- Elle doit impliquer toute la compagnie (techniciens, marketing, financiers, direction générale).

3. Les objectifs de la gestion actif-passif

Les objectifs de la gestion actif-passif d'une compagnie d'assurance sont les suivants :

²¹ SAMI ZGHAL : « gestion Actif-Passif Assurance », édition IFID 2013, p 11.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

✓ **Agir sur la composition du bilan :**

Le fait générateur d'un contrat d'assurance et l'émission d'une cotisation. Corrélativement il ya naissance d'un engagement envers l'assuré inscrit au passif, qu'il s'agit de couvrir par des actifs appropriés. En conséquence, pratiquer une gestion Actif-Passif, c'est déterminer l'allocation optimale des actifs pour un passif donné.

✓ **Optimiser le retour sur fonds propres :**

La variable à maximiser est le retour sur fonds propres, qui s'impose comme la seule mesure permettant de juger la performance globale d'une activité ou d'une société. En effet, seul le rendement des fonds propres permet la synthèse des critères de volume et de prix, c'est des critères à la fois commerciaux et financiers.

✓ **Maîtriser les risques financiers :**

Les risques financiers (de placement) concernent principalement les obligations (risque de taux) ainsi que les actions et les immeubles (risque de marché).

4. Cas de difficultés imputable à une défaillance de gestion actif-passif

- **Nissan Mutuel Life** (Japon, 1,2 millions d'assurés, 17 milliards USD d'actifs): vente de rentes individuelles rémunérées à 5% sans couverture du risque de taux. La chute des rendements des obligations sur le marché japonais à entrainé le dépôt du bilan de la compagnie en 1997. Premier assureur japonais à faire faillite en 50 ans, les pertes sont élevées à 2,5 milliards USD²². « *Risque de taux* »
- **General American Life** (USA, 14 milliards d'actifs): 30/07/1999, Moody's rétrograde sa notation de A3 à A2, ce qui a provoqué une crise de confiance. La compagnie avait dans le marché 6,8milliards USD de titres d'emprunts de financement

²² BELHIMER HOCINE : « la gestion actif-passif dans une compagnie d'assurance », colloque international sur les sociétés d'Assurances TAKAFUL et les sociétés d'assurances Traditionnelles Entre la Théorie et l'Expérience Pratique, Université Ferhat Abbas, Avril 2011, p 10.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

à court terme rémunérés à un taux très intéressant avec une clause de remboursement dans les sept jours!! Quelques jours après le déclassement, des gestionnaires de fonds sollicitent le remboursement de près de 500mUSD, dans les quelques jours qui ont suivi, d'autre investisseurs ont demandé le remboursement de 4 milliards. La compagnie n'a pu mobiliser que 2,5 milliards de liquidité, elle demandé à être placée sous tutelle de l'Etat²³. « *Risque de liquidité* »

5. Les principaux risques auxquels s'expose une compagnie d'assurance :

L'activité d'assurance est par nature une activité risquée : la fonction économique globale des entreprises d'assurance est d'assumer des risques qu'une personne physique ou morale ne pourrait supporter en mutualisant un grand nombre de risques similaires. Néanmoins, une entreprise d'assurance est elle-même exposée à un certain nombre de risques globaux qui peuvent menacer son existence et, dans des cas extrêmes, la ruiner. Pour cela, la société d'assurance doit être en mesure de se prémunir contre les risques suivants :

- ✓ Les risques techniques ;
- ✓ Les risques de taux.
- ✓ Le risque de liquidité
- ✓ Risque d'adéquation actif-passif.

²³ SAMI ZGHAL, op-cit, p 14.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

Le bilan d'une société d'assurance

Tableau N° 13 : le Bilan d'une société d'assurance

ACTIF

PASSIF

Immobilisations corporelles	Capitaux propres <ul style="list-style-type: none">• Capital• Réserves• Résultat
Immobilisations incorporelles	
Créances sur réassureurs	
Créances sur assurés	Provisions techniques ; <ul style="list-style-type: none">• primes non acquises• sinistres à payer
Placements <ul style="list-style-type: none">• Valeurs d'Etat• Actions• Obligations• Autres placements	
Trésorerie	Autres dettes

Source : compagnie centrale de réassurance CCR, 21/10/2015.

5.1 les risques du passif (techniques) :

Ces risques sont généralement liés au passif et correspondent à des risques associés directement ou indirectement aux bases techniques et actuarielles de calcul des primes et des provisions techniques.

Ils résultent d'une erreur dans l'évaluation du risque assuré, indépendamment des clauses contractuelles ou des règles légales de nature financière. De ce fait, la prime demandée pour couvrir le risque est mal calculée ou estimée sur de mauvaises bases²⁴.

La dégradation de la sinistralité suite à une augmentation de la fréquence et du coût des sinistres causés par :

²⁴ BELHIMER HOCINE : « la gestion actif-passif dans une compagnie d'assurances », op-cit p 9.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

- Une diversification insuffisante du portefeuille d'affaires,
- Absence de sélection des risques et d'une politique de prévention et de maîtrise des risques assurés ;
- Le risque lié à une mauvaise politique de provisionnement ;
- Une insuffisance des tarifs appliqués et donc des primes collectées au regard des engagements assurés (impact de la concurrence sur les prix de l'assurance).

5.2 Risques de l'actif :

5.2.1 Risque de taux

Il s'agit des risques liés aux variations des taux d'intérêt sur les marchés obligataires. Il correspond au risque que les actifs soient plus courts ou plus longs que les passifs, ce qui aurait pour conséquence respectivement²⁵ :

- **Risque de baisse des taux (ou de réinvestissement)**

Il correspond au risque que le taux de rendement auquel se feront les investissements futurs soit inférieur aux taux garantis par les contrats. Ce risque de réinvestissement se concrétise en cas de baisse des taux d'intérêt, par une diminution du rendement des placements, d'autant plus rapidement que l'actif est plus court que le passif.

- **Risque de hausse des taux (ou de liquidation)**

Il s'agit, pour un actif trop long, d'être en risque de ne pas disposer de suffisamment de liquidités permettant de profiter de la hausse des taux pour acquérir de nouvelles obligations et par conséquent de perdre en compétitivité.

²⁵ KONAN EUGENE KOUADIO Commissaire Contrôleur en Chef Secrétariat Général de la CIMA : « la gestion actif-passif dans une société d'assurance », conférence interafricaine des compagnies d'assurances, février 2014.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

Pour une compagnie d'assurance ce risque peut conduire à la situation d'avoir à céder des obligations en moins values pour payer les sinistres. En effet, si les engagements envers les assurés arrivent en moyenne à échéance avant le remboursement des obligations détenues par l'assureur, il va devoir les vendre. Si les taux d'intérêt ont monté, les obligations achetées antérieurement sont en moins-values.

5.2.2 Le risque lié à l'insolvabilité des assurés et à la politique vente à crédit (échéanciers de paiements).

5.2.3 Risque lié à la politique de réassurance

6. Le contrôle de l'Etat de l'activité d'assurance

De par le monde, les pouvoirs publics interviennent, à travers des textes législatifs et réglementaires, pour imposer aux sociétés d'assurance des règles visant, notamment, à renforcer leurs solvabilités. La finalité de ces contrôles est avant tout de protéger les détenteurs et bénéficiaires des contrats d'assurances des conséquences d'une éventuelle défaillance des compagnies d'assurance.

Le système est composé de trois catégories de règles:

- Provisions techniques
- La représentation des provisions par des actifs admis
- La marge de solvabilité

6.1 Les provisions techniques :

Ce sont les provisions destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris par l'assureur envers les assurés et les bénéficiaires des contrats d'assurances, elles représentent de 70% à 80% du total du passif de bilan. La loi fixe les modalités et règles de constitution de ces provisions.

Le législateur algérien définit la notion engagements réglementés, qui comporte en plus des

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

Provisions techniques, les provisions réglementées. Les sociétés sont tenues de constituer ces engagements réglementés et de les représenter par des actifs admis.²⁶

Dans l'article 2 de décret exécutif n° 13-114 du 16 JOURNADA EL OULA 1434 correspondant au 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance et/ou de réassurance, il est souligné que « les sociétés d'assurance doivent inscrire au passif de leur bilan, dans les conditions fixées par le présent décret, les engagements réglementés constitués des provisions réglementées et des provisions techniques ».

Les provisions réglementées ont pour objet de renforcer la solvabilité de la société d'assurance, il s'agit des provisions suivantes:

- **La provision de garantie:** renforcer la solvabilité de la société d'assurance.
- **La provision pour complément obligatoire aux provisions pour sinistres à payer.**
- **La provision pour risques catastrophiques (depuis 2004):** relatif au régime d'assurance CATNAT.
- **Provision pour risques d'exigibilité des engagements réglementés:** destiné à faire face à la dépréciation des actifs représentatifs des engagements réglementés.

6.2 La Représentation des engagements réglementés par des actifs admis

Les provisions réglementées et les provisions techniques (diminuées d'une partie du montant des provisions techniques inscrites à la charge de la CCR) doivent être représentées au bilan de la société d'assurance par des éléments d'actif équivalents.

La liste des actifs admis comprend:

- Valeurs d'Etat,
- Autres valeurs mobilières et titres assimilés émis par des entités remplissant les conditions financières de solvabilité : titres de société,

²⁶ Compagnie centrale de réassurance CCR : « la solvabilité des sociétés d'assurance finalités et règles cas Algérien. P 13, 22.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

- Actifs immobiliers,
- Autres placements : marché monétaire, dépôts auprès des cédants, dépôts à terme auprès des banques, etc.

➤ La répartition entre les actifs admis

Les éléments d'actifs représentent les engagements réglementés dans les proportions ci-après :

- 50% minimum pour les valeurs d'Etat (Bons du Trésor, dépôt auprès du Trésor et obligations émises par l'Etat ou jouissant de sa garantie) dont la moitié, au moins, pour les valeurs à moyen et long termes.
- Le reste des engagements réglementés est à répartir entre les autres éléments d'actifs en fonction des opportunités offertes par le marché sans que la part des placements en valeurs mobilières et titres assimilés émis par des sociétés algériennes non cotées en bourse ne dépasse le taux de 20% des engagements réglementés.

6.3 La marge de solvabilité

La solvabilité est la capacité pour un assureur à respecter les engagements de long terme qu'il prend auprès de ses clients. Elle dépend de l'importance de ces engagements (les garanties et protections offertes aux assurés) et des ressources dont dispose la société d'assurance pour y faire face, notamment sous la forme des fonds propres et des actifs qu'elle détient (actions, obligations, etc.)²⁷.

L'insolvabilité est le principal risque financier auquel sont confrontées les sociétés d'assurances.

Selon l'article 2 et 3 de décret exécutif n° 13-115 de 28/03/2013 relatif à la marge de solvabilité des sociétés d'assurance « La solvabilité des sociétés d'assurance et/ou de

²⁷SAMI ZGHAL, op-cit, p 165.

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

réassurance en Algérie est matérialisée par l'existence d'un supplément aux provisions techniques, appelé « marge de solvabilité ».

Ce supplément ou marge de solvabilité est constitué par :

- 1) Le capital social ou le fonds d'établissement, libéré ;
- 2) Les réserves réglementées ou non réglementées ;
- 3) Les provisions réglementées :
- 4) Le report à nouveau, débiteur ou créditeur »

6.3.1 Le minimum réglementaire de la marge de solvabilité des compagnies d'assurance Algériennes

➤ **Pour les sociétés d'assurance dommages (non vie):** au moins égale à:

- 15% des provisions techniques;
- 20% des primes émises et/ou acceptées, nettes de taxes et d'annulations.

➤ **Pour les sociétés d'assurance vie:** on distingue les branches à développement long (vie-décès, capitalisation) et celles à développement court:

a. Pour les branches d'assurance vie-décès, nuptialité-natalité et de capitalisation: au moins égale à la somme de 4% des provisions mathématiques et 0,3% des capitaux sous risque non négatifs. On entend par « capitaux sous risque » la différence entre le montant des capitaux assurés et le montant des provisions mathématiques.

b. Pour les autres branches: au moins égale à:

- 15% des provisions techniques;
- 20% des primes émises et/ou acceptées, nettes de taxes et d'annulations. (article 3 de décret exécutif n° 13-115 relatif à la marge de solvabilité des sociétés d'assurance).

6.3.2 Modalités de rétablissement de la marge de solvabilité

Dans l'article 4 de décret exécutif n° 13-115 relatif à la marge de solvabilité des sociétés d'assurance, il est indiqué que : « lorsque la marge de solvabilité est inférieure au minimum

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

requis ci-dessus, la société d'assurance et/ou de réassurance est tenue, au plus tard, dans un délai de six (6) mois, au rétablissement de sa situation:

- Soit, par une augmentation de son capital social,
- Soit, par le dépôt au Trésor public, d'une caution permettant de rétablir l'équilibre.

7. La mise en place d'une gestion Actif-Passif dans une compagnie d'assurance :

La gestion Actif-Passif n'est pas seulement une analyse mais également une action sur les postes du bilan pour rechercher l'équilibre à moyen et long terme de l'institution. Il faut donc se poser la question des moyens, de l'organisation et des systèmes d'information qui permettront de piloter cet équilibre de l'institution.

7.1 Les Instruments De La gestion Actif-Passif :

7.1.1 l'allocation d'actif.

Une fois le passif connu, on peut vérifier la qualité de l'allocation d'actif ou déterminer une allocation stratégique d'actif de référence par classes d'actifs précisant :

- La part d'obligations à taux fixe et leur duration ;
- La part de titres à taux variable ou indexées sur l'inflation ;
- La part d'action ;
- Les tolérances acceptées au titre de l'allocation tactique.

Si l'allocation d'actifs est pilotée, elle évitera de subir les mouvements de marchés et de brades les actifs.

7.1.2 les instruments financiers dérivés.

Pour se protéger contre certains risques financiers, les assureurs sont amenés à utiliser des caps, des floors, des options de taux et certains swaps ainsi que des titres intégrant des produits dérivés (produits structurés, obligation indexées).

Chapitre II : le pilotage financier des compagnies d'assurance

Conclusion :

Dans le but de pilotage financier, la compagnie d'assurance doit faire un diagnostic de sa rentabilité, et cela à l'aide des indicateurs qui sont des outils importants de mesure de la performance.

Dans le même bute la compagnie d'assurance est dans l'obligation de bien étudier sa politique de tarification qui représente un principal levier de pilotage financier. Et pour ressortir les écarts significatifs, et représenter les indicateurs sous une forme compréhensible la compagnie mis en place les tableaux de bord de gestion.

Un établissement financier qui cordonne soigneusement la gestion de son actif et de son passif peut fonctionner de manière plus sûre et accroît sa rentabilité.

La gestion Actif/passif au sein des compagnies d'assurances se basait essentiellement sur le respect de la réglementation en vigueur c'est-à-dire elle agit sur trois composantes suivantes :

- Les provisions techniques ;
- Les actifs admis en représentation des provisions techniques ;
- La marge de solvabilité.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

Chapitre III : analyse de l'Activité Financière de la Société Nationale d'Assurance

Introduction

Dans le but de faire une étude de terrain sur le fonctionnement de pilotage financier d'une compagnie d'assurance, nous allons essayer de faire une analyse financière de la Société Nationale d'Assurance (le cas pratique de notre travail de recherche). Cette analyse nous permettra d'évaluer la situation financière et la performance de la SAA, pour l'exercice 2017.

Section 1 : présentation et organigramme de la Société Nationale d'Assurance SAA.

Avant de procéder à l'analyse financière de la SAA, il est nécessaire de consacrer la première partie de ce chapitre à la présentation de la compagnie, son historique et son organigramme.

1. Présentation de la SAA

La SAA, Entreprise Publique Economique par Action relevant du Trésor Public, dispose d'une riche expérience de plus de 50 ans dans le domaine des assurances, son siège social se situe à « Quartier des Affaires BAB EZOUAR, ALGER ».

Créée au lendemain de l'indépendance en 1963, la SAA est parmi les plus anciennes compagnies d'assurances à capitaux publics, agréée pour pratiquer toutes branches d'assurances de dommages et de réassurance, elle dispose de plus de 510 points de vente, de 15 directions régionales et de plus de 150 agents généraux et travaille avec trois banques partenaires qui sont la BADR, la BDL et la BNA.

Depuis sa création la SAA a connu plusieurs évolutions :

1963 (compagnie à capitaux mixtes-Algéro-égyptiens) : La société nationale d'assurance voit le jour en tant que compagnie d'assurance généraliste sous la marque SAA.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

Mai 1966 : Institution du monopole de l'Etat sur les opérations d'assurance par ordonnance N° 66.129 ayant conduit à la nationalisation de la SAA par ordonnance N° 66.129.

Janvier 1976 : SAA se spécialise dans la branche des risques simples, développe des offres adaptées aux particuliers, aux professionnels, aux collectivités locales et institutions relevant du secteur de la santé.

Février 1989 : Dans le cadre de l'autonomie des entreprises, la SAA transforme son mode de gouvernance et devient une EPE (Entreprise Publique Economique) au capital de 80 000 000 DA.

1990 : Levée de la spécialisation des entreprises publiques d'assurance la SAA élargit son champ d'activité aux risques industriels, de l'engineering, de transport, risques agricoles et assurance de personnes.

Leader incontestable du marché algérien et compte parmi ses partenaires de grands groupes régionaux et continentaux.

1997 : Refonte de l'organisation du réseau, une organisation tournée vers la performance.

Rémunération des agences directes sur la base de leurs performances opérationnelles.

2003 : Nouveau découpage régional. Introduction de l'ERP ORASS et développement d'un système d'information adapté aux besoins de la SAA.

2004 : Réorganisation structurelle. Création de division par segment de marché afin de booster la productivité.

Fin de mandat de la SAA en tant que gestionnaire de FSI et création du fonds de garantie automobile (FGA).

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

2010 : Séparation des assurances de personnes de celle relative aux dommages.

2016 : Changement de siège social.

La SAA dispose des filiales suivantes :

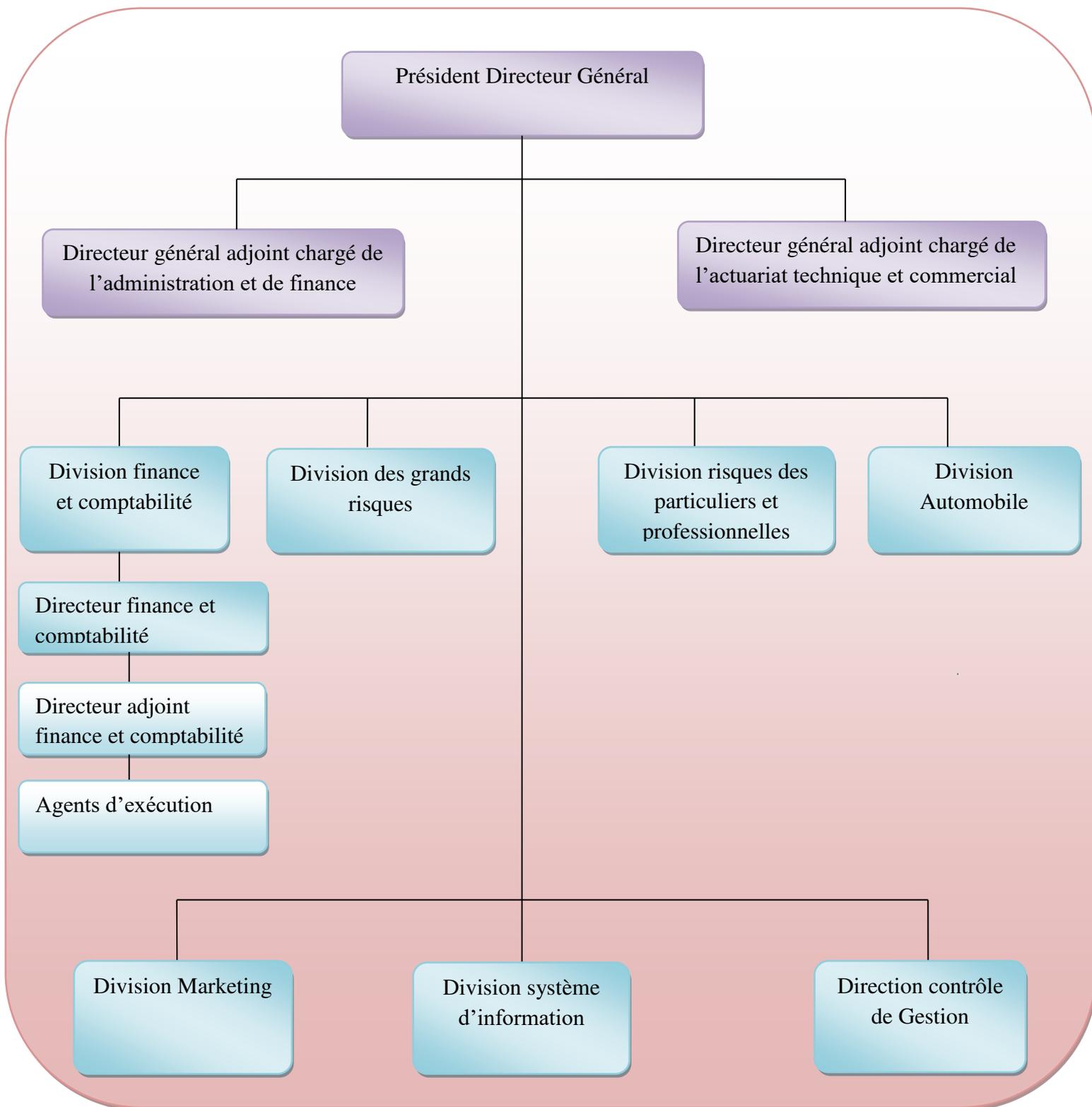
- SAE EXACT société par action au capital de 540 Millions de DA, dont l'unique actionnaire est la SAA. La SAE EXACT exerce dans le domaine d'expertise et le contrôle technique automobile.
- L'IMPRIMERIE DES ASSURANCES, société par action, au capital de 10 Millions de Dinars détenu à parts égales entre la SAA et la CCR;
- ASSURE-IMMO, société par action, au capital de 780 Millions de Dinars, réparti entre trois actionnaires : SAA, CAAR et CAAT ; elle exerce dans le domaine de l'immobilier;
- SICAV/CELIM, société par action, au capital variable de 167 Millions de Dinars réparti entre trois actionnaires : SAA, BNA et BDL. C'est une société d'investissement OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières).
- SAPS, société par action, au capital de 1 Milliard de Dinars réparti entre quatre actionnaires : SAA, BADR, BDL et MACIF ; elle est agréée pour exercer l'activité d'Assurance de Personnes;
- ALFA ASSURANCE, société par action, au capital de 50 MDA repartit entre trois actionnaires : SAA, CAAT, et CAAR, est une société d'investigation qui exerce dans le domaine de la fraude à l'Assurance.

Avec un effectif de 4 140 collaborateurs, la SAA propose aux particuliers et aux entreprises, quel que soit leur domaine d'activité, des solutions avantageuses et adaptées à des tarifs étudiés. Et a pu maintenir sa place de leader du marché avec une part de 23%.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

2. L'organigramme de la SAA

Figure N° 1 : l'organigramme de la Société National d'Assurance.

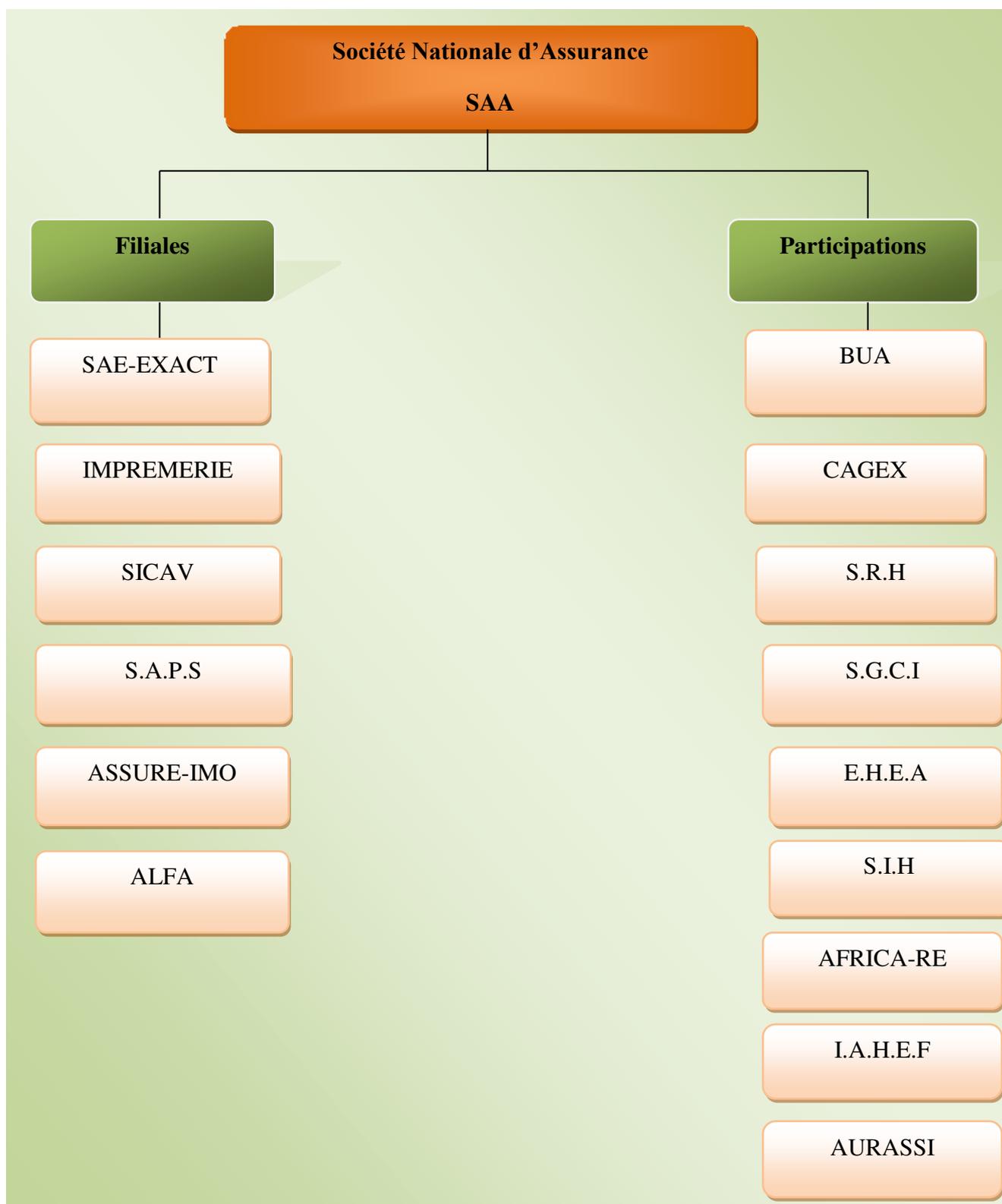


Source : d'après les documents internes de la SAA.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

3. L'organigramme de groupe SAA.

Figure N° 2 : l'organigramme de groupe SAA.



Source : d'après les documents internes de la SAA.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

4. Présentation de la direction Finance et Comptabilité

La Direction des Finances et de la Comptabilité a pour mission l'animation, la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités Financières et Comptables de l'Entreprise.

A cet effet, la Direction des Finances et Comptabilité est chargée de :

- ✓ L'assistance à la Direction Générale, Directions Centrales, en matière de Finances et Comptabilité, par la fourniture de toutes les données nécessaires à la prise de décision.
- ✓ La participation active à l'élaboration des différentes politiques de l'entreprise, ayant un impact sur la situation financière.
- ✓ La représentation, et défense des intérêts de l'entreprise auprès des institutions Financières et de l'Administration Fiscale.
- ✓ Veiller à l'amélioration constante du trésorier de l'entreprise.
- ✓ Veiller à la maîtrise et au développement du potentiel comptable de l'entreprise.
- ✓ Veiller à la maîtrise permanente des flux des dépenses et recette.
- ✓ La recherche des sources de financement avec les capacités de l'entreprise.
- ✓ L'évaluation régulière des principaux indicateurs financiers.
- ✓ L'organisation et animation des actions de recouvrement des créances.
- ✓ La participation à l'élaboration des programmes annuels et pluri annuels d'investissement de l'entreprise.
- ✓ Veiller au contrôle de la régularité et de l'opportunité des actes de gestion de l'entreprise.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

Section 2 : l'analyse de l'activité financière de la SAA.

Les États Financiers (Bilan, Compte de Résultat, Tableau des Flux de Trésorerie, État de variations des Capitaux Propres et Annexe aux états financiers) de la SAA, arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis et en respect des textes et règlements.

Pour l'analyse de l'activité financière de la SAA on a utilisé les deux états financiers : bilan et compte de résultat de l'année 2017.

1. Le bilan de la SAA des deux exercices 2016 et 2017.

1.1 Le poste d'actif

Tableau N° 14 : le poste d'actif de la SAA

Millions de DA

Désignation	Montant N	Montant N-1	Evolution
Immobilisations incorporelles	130	170	-23,5%
Immobilisations corporelles	23 783	23 590	0,8%
Immobilisations financières	43 028	50 493	-14%
Total Actif Non Courant	66 941	74 253	-9,8%
Provisions techniques	1 701	1 791	-5%
Créances et emplois assimilés	8 919	10 831	-17,7%
Disponibilités et assimilés	7 760	3 580	116,8%
Total Actif Courant	18 380	16 202	13,4%
Total Général Actif	85 321	90 455	-5,7%

Source : réalisé à partir des données de la SAA.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

Commentaire :

Durant l'année 2017 le poste d'actif de la SAA a enregistré un montant de 85 321 Milliards de DA soit une diminution de 5,7% par rapport à l'exercice de 2016.

Le poste **Actif Non courant** a connu une évolution négative de 9,8% par rapport à 2016, cette diminution est liée à :

- La baisse du montant des immobilisations incorporelles en 2017 avec un chiffre de 130 Millions de DA, par rapport à 170 Millions de DA en 2016, soit une diminution de 23,5%. il s'agit des amortissements des logiciels et des licences du progiciel ORASS et des licences d'exploitation informatiques (licences Oracle, Windows), pour un montant de 145 Millions de DA.
- En 2017 les immobilisations financières ont enregistré une baisse de 14% pour atteindre un montant de 43 028 Milliards de DA à la fin de l'exercice de 2017. Les immobilisations financières sur titres de créances ont enregistré, à fin 2017, un montant de 37 715 Milliards de DA contre 45 187 Milliards de DA en 2016, soit une diminution de 7 472 Milliards de DA d'une année sur l'autre.

Les immobilisations financières sont réparties comme suit :

❖ Obligations émises par l'État :	15 137 Millions de DA
❖ Bons de Trésor Assimilés :	6 615 Millions de DA
❖ Dépôts à terme auprès des banques publiques :	15 532 Millions de DA
❖ Dépôts à Terme en devises auprès du CPA :	85 Millions de DA
❖ Marché Obligataire :	61 Millions de DA
❖ Frais accessoires sur achat :	-47 Millions de DA
❖ Autres immobilisations (prêts et cautions versés) :	332 Millions de DA

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

Les pertes de valeurs sur participations

En 2017, il a été enregistré deux pertes de valeur sur les participations :

- "ALFA" Agence de lutte contre la fraude : une perte de valeur de 1 499 Millions de DA.
- Et la Société des Investissements Hôteliers "SIH" suite à la diminution de leurs actifs nets : une perte de 144 407 Millions de DA.

Pour le poste Actif courant

En passant de 16 202 Milliards de DA en 2016 à 18 380 Milliards de DA en 2017 le poste d'Actif courant a réalisé une hausse de 13,4%

Le montant des provisions techniques a diminué de 5% par rapport à celui de 2016.

Les "disponibilités et assimilés" se rapportent aux placements et à la trésorerie ; ils concernent :

✓ les placements réalisés en Bons de Trésor à court terme, en Bons Assimilés du Trésor, pour un montant de 4,50 Milliards de DA ; ils sont détenus en vue de les transiger sur le marché des SVT.

✓ le montant de la trésorerie disponible dans les comptes courants financiers (banques, ccp, Trésor et Banque d'Algérie) qui s'élève à 426 millions de DA, en progression de 182 Millions de DA par rapport à 2016.

✓ les valeurs à l'encaissement pour 1,783 Milliard de DA en évolution par rapport à 2016. Ce poste affichait 1,383 millions de DA au 31/12/2016.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

1.2 Le poste de Passif

Tableau N° 15 : le poste de passif de la SAA.

Millions de DA

Désignation	Montant N	Montant N-1	évolution
Capital émis	30 000	20 000	
Primes et réserves	2 522	10 900	
Ecart d'évaluation	173	173	
Résultat net	3 251	3 122	
Total Capitaux propres	35 946	34 195	5,12%
Emprunts et dettes financières	3 783	4 727	
Autres dettes non courants	582	1 627	
Provisions réglementées	2 289	2 125	
Provisions et produits comptabilisés d'avance	1 710	1 517	
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs	1 326	1 406	
Total passif non courant	9 690	11 402	-15%
Operations directes	26 807	26 737	
Acceptations	228	409	
Cessionnaires, Cédants et comptes rattachés	2 921	2 315	
Assurés et intermédiaire d'assurance	473	480	
Impôts	1 367	1 727	
Autres dettes	7 879	13 128	
Trésorerie passif	8	63	
Total passif courant	39 683	44 859	-11,5%
Total général passif	85 319	90 456	-5,7%

Source : réalisé à partir des données de la SAA.

Commentaire :

➤ Les capitaux propres

Les "capitaux propres" sont formés par le Capital Social, pour 30 Milliards de DA, les Réserves pour 2,522 Milliards de DA, et le Résultat Net de l'exercice pour un montant de 3,251 Milliards de DA et l'écart d'évaluation pour un montant de 173 Millions de DA. Les capitaux propres ont augmenté en 2017 suite à :

- ✓ l'augmentation en 2017 du Capital Social d'un montant de 10 Milliard de DA par l'incorporation des réserves;

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

✓ l'augmentation des Réserves d'un montant de 1,622 Milliard de DA après l'affectation du résultat de 2016 ;

✓ la réalisation du "résultat net" de l'exercice 2017 pour à 3,251 Milliards de DA, en augmentation de 129 Millions de DA par rapport à celui de 2016.

➤ **Le passif non courant**

Le passif non courant est composé des emprunts, des provisions réglementées, des provisions pour charges et des fonds ou valeurs reçues des réassureurs. Il est détaillé comme suit :

- Le montant des emprunts s'élève à 3,783 Milliards de DA et concerne principalement pour le paiement de la première tranche « acquisition du nouveau siège ».
- Les provisions réglementées, qui s'élèvent à 2,289 Milliard de DA, sont constituées en vue de palier à une éventuelle insuffisance des engagements techniques et incluent : la "provision de garantie" pour 153,87 Millions de DA, la "provision pour complément obligatoire aux provisions pour sinistres à payer" pour 769,01 Millions de DA, la "provision pour risques catastrophiques" a atteint le montant de 1,366 Milliards de DA, après avoir été augmentée de 164 Millions de DA en 2017.
- Les "provisions pour charges – passifs non courants", d'un montant de 1,710 Milliards de DA sont constituées de :
 - ✓ La provision pour « avantages au personnel » de 1,605 Milliards de DA, a connu en 2017 une augmentation de 127 Millions de DA,
 - ✓ Les autres provisions afférentes aux litiges sociaux et fonciers pour un montant de 105,17 Millions de DA, soit une augmentation de 65,78 Millions de DA par rapport à 2016.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

- Les fonds retenus des réassureurs sur les affaires conventionnelles s'élèvent à 1,326 Milliard de DA, à fin 2017, contre un montant de 1,406 Milliard de DA en 2016.

➤ **Le passif courant**

Les passifs courants s'entendent des provisions techniques d'assurance, des dettes nées d'opérations d'assurances directes et de coassurance, des impôts dus, des dettes diverses ainsi que de la trésorerie passive.

- Les provisions techniques : ce sont des provisions constituées en vue de permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats et se rapportent, pour l'exercice 2017, aux provisions sur opérations directes relatives aux "assurances dommages" et aux "assurances de personnes" ainsi que les provisions réglementées. Elles s'élèvent à 27,03 Milliards de DA.
- Opérations de réassurance : Le solde global des comptes courants de réassurance et de coassurance s'élève à 2,921 Milliards de DA.
- Opérations d'assurance directes :

Ces opérations qui portent sur les dettes, évaluées à 472,85 Millions de DA, concernent, entre autre les :

- intermédiaires d'assurance, pour 188 Millions de DA ; ce montant est constitué, en majorité, par les commissions dues aux intermédiaires constatées sur les dernières décades de décembre 2017 ;
- indemnités et rentes des sociétés étrangères, pour 10,94 Millions de DA ;
- Assurés créditeurs, pour 273,76 Millions de DA ; il s'agit principalement des recours encaissés au profit des assurés dont les chèques de règlement ont été retournés à la SAA.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

- Impôts dus : ce poste affiche un montant de l'ordre de 1.367 Millions de DA, dont 924 Millions de DA représentant la TVA sur émission de primes non recouvrée au 31/12/2017.
- Autres dettes : les dettes d'exploitation courantes s'élèvent à 7.879 Millions de DA en 2017.
- Trésorerie passive : les soldes créditeurs des comptes bancaires s'élèvent à 7,53 Millions de DA ; il s'agit d'opérations, de fin d'année, dénouées en début de 2018.

2. La charge sinistre

Tableau N° 16 : la charge sinistre de la SAA.

Unité : Millions de DA

Désignation	2017	2016	évolution
Charges sinistres sur opération directe	13 348 602	12 957 847	3,02%
Charges sinistres sur acceptations	14 137	-3 490	505,07%
Charges sinistres sur cessions	198 226	223 645	-11,37%
Charges sinistres nettes	13 164 513	12 730 712	3,41%

Source : réalisé à partir des données de la SAA.

Commentaire :

La charge sinistre a augmenté de 3,41% en 2017. Cette augmentation est justifiée par :

- L'augmentation des charges sinistres sur opération directe de 3,02% par rapport à 2016 et ça est due à l'augmentation de 30,02% des recours reçus en 2017, soit un chiffre de 2 387 Millions de DA en 2017 par rapport à 1 836 Millions de DA en 2016.
- L'augmentation des charges sinistres sur acceptations en 2017 de 505,07% par rapport à 2016.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

3. La gestion générale

Tableau N° 17 : la gestion générale

Unité : Millions de DA

Compte	Libellé	2017	2016	Evolution
61	Achats et services extérieurs	345 529	322 027	7,30%
62	Autres services extérieurs	2 228 284	2 326 425	-4,22%
63	Charges de personnel	4 711 090	4 763 608	-1,10%
64	Impôts, taxes et versement assimilés	537 091	535 888	0,22%
65	Autres charges opérationnelles	147 544	43 709	2,67%
66	Charges financières	265 769	104 499	154,33%
68	Dotation aux amortissements, provisions et pertes de valeur	2 234 609	1 636 987	36,51%
69	Impôts sur les résultats et assimilés	647 422	880 309	-26,46%
Total		11 117 339	10 713 452	3,77%

Source : réalisé à partir des données de la SAA.

Commentaire :

Le total des charges de l'exercice 2017 a augmenté de 3.77%. Cette progression est liée à l'augmentation des différents comptes de charges :

- Achats et services extérieurs, une évolution de 7,30%.
- Impôts, taxes et versements assimilés, une augmentation de 0,22%.
- Autres charges opérationnelles, une augmentation de 2,67%.
- Charges financières, une progression de 154,33%.
- Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur, une évolution de 36,51%.

En dehors des dotations et des impôts, le niveau des charges a augmenté de 0,48%.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

4. Situation des créances par branche et par année

Tableau N° 18 : la situation des créances par branche et par année

Unité : Millions de DA

Branche	2014 Antérieurs	et 2015	2016	2017		TOTAL/Branche
				Créance	%	
Automobile	159 289	185 445	785 981	1 829 191	61,80%	2 959 906
R. Divers	123 168	190 973	785 832	2 241 147	67,08%	3 341 120
Transport	3 404	2 742	25 713	98 770	75,61%	130 628
R. Agricole	-	7 787	3 127	26 767	71,04%	37 680
AP	796	-	107	373	29,26%	1 276
TOTAL	286 657	386 947	1 600 758	4 196 248	64,85%	6 470 610

Source : réalisé à partir des données de la SAA.

Commentaire :

Le volume des créances sur assurés à fin 2017 a atteint 6.471 Milliards DA, une augmentation de 18% par rapport à l'exercice 2016 et constituent 19,77% du chiffre d'affaires TTC

Au 31. 12. 2017 les créances sur assurés par âge se résument comme suit :

- ✓ 64,85% relèvent de l'exercice en cours ;
- ✓ 24,74 % relèvent de l'exercice 2016;
- ✓ 10,41 % relèvent des exercices 2015 et antérieurs.

Les créances arrêtées à fin 2016 ont été recouvrées à 58,42%, soit un montant de 3.196 Millions DA. À fin mars 2018 ce taux a été ramené à 63%.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

5. Placements et produits financiers

Au 31/12/2017, les **placements** de la SAA enregistrent un montant de 41.886 Millions DA, une baisse de 8,55% par rapport à 2016.

Cette baisse est due principalement aux décaissements importants en 2017 qui sont principalement :

- ✓ 2^{ème} tranche Cosider - Acquisition siège SAA : 5 488,88 MDA;
- ✓ Augmentation de capital SIH : 1 039,60 MDA.

Les produits financiers générés par ses placements ont atteint 1 660 Millions DA contre 1.620 Millions DA en 2016, soit une évolution de 2,44%. Le taux moyen de rendement est de 3,75% contre 3,74% en 2016.

Additivement aux produits générés par les placements, les participations ont généré des dividendes de 526 Millions DA contre 34,4 Millions DA en 2016, soit une évolution de 492 Millions de DA.

6. Le compte de résultat

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

Tableau N° 19 : tableau de compte de résultat de la SAA.

Millions de DA

Désignation	Operations nettes N 2017	Operations nettes N-1 2016
Primes émises sur opérations directes	23058	23352
Primes acceptées	555	773
Primes émises reportées	87	-123
Primes acceptées reportées	181	-141
I - Primes acquises à l'exercice	23881	23861
Prestations (sinistres) sur opérations directes	13149	12732
Prestations (sinistres) sur acceptation	15	-1
II – Prestations (sinistre) de l'exercice	13164	12731
Commissions reçues en réassurance	609	538
Commissions versées en réassurance	-22	-18
III - Commissions de réassurance	587	520
Subvention d'exploitation d'assurances		
IV - Marge d'assurance nette	11304	11650
Services extérieurs & autres consommations	2574	2648
Charges de personnel	4711	4764
Impôts, Taxes & Versements assimilés	537	535
Production immobilisée	-	-
Autres produits opérationnels	-393	-338
Autres charges opérationnelles	148	144
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeur	2235	1636
Reprises sur perte de valeur & provisions	-484	-163
V - Résultat technique opérationnel	1976	2424
Produits financiers	2186	1684
Charges financiers	266	104
VI - Résultats financiers	1920	1580
VII - Résultats ordinaire avant impôts (V+VI)	3896	4004
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	798	850
Impôts différés (Variations) sur résultat ordinaires	-151	30
Total des produits ordinaires	27532	26566
Total des charges ordinaires	24281	23444
VIII - Résultat net des résultats ordinaires	3251	3122
Eléments extraordinaires (Produits à préciser)	-	-
Eléments extraordinaires (Charges à préciser)	-	-
IX - Résultat extraordinaire	-	-
X - Résultat net de l'exercice	3251	3122

Source : réalisé à partir des données de la SAA.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

Informations relatives au compte de résultat

- Les primes acquises à l'exercice 2017 d'un montant de 23,881 Milliards de DA sont en augmentation de 20 Millions de DA par rapport à 2016, soit une progression de 0,09%.
- Les prestations de l'exercice 2017 (sinistres réglés nets de recours augmentés des variations des provisions techniques en assurance directe, réassurance et coassurance) ont atteint un volume de 13,164 Milliards de DA en aggravation de 433,80 Millions de DA par rapport à 2016, soit une augmentation de 3,41%.
- La marge d'assurance (nette de commissions reçues et payées en réassurance) affiche une régression en 2017 de 346 Millions de DA par comparaison à 2016, puisque celle-ci passe de 11,650 à 11,304 Milliards de DA.
- Le résultat technique opérationnel passe d'un montant 2,424 en 2016 à 1,976 Milliards de DA soit une baisse de 18,48%.
- Le résultat financier s'élève à 1,92 Milliards de DA soit une progression de 21,59%.

7. Analyse des principaux ratios :

7.1 Ratio de solvabilité :

Tableau N° 20 : le ratio de solvabilité

Millions de DA

Désignations	2016	2017
Marge de solvabilité	33025	34811
Chiffre d'affaire net réassurance	26970	26631
Marge de solvabilité/sur chiffre d'affaire	122,45 %	130,69 %
Provision technique	27144	27034
Marge de solvabilité/sur provision technique	121,67 %	128,77 %

Source : réalisé à partir des données de la SAA.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

Commentaire :

Le ratio de solvabilité de l'entreprise est favorable, il est très largement respecté, sachant, pour rappel, que les minimums exigés par la réglementation sont : 20% des primes émises et acceptées et 15% des provisions techniques. Au même temps on constate une amélioration de ratio de solvabilité en 2017 par rapport à 2016.

7.2 Couverture des engagements techniques :

Tableau N° 21 : couverture des engagements techniques Millions de DA

Désignations	2016	2017
Placement en valeurs d'Etat	28649	26208
Engagements techniques	29268	29323
Placements sur engagements technique	97,89%	89,38%

Source : réalisé à partir des données de la SAA.

Commentaire :

La couverture des engagements techniques par les valeurs d'Etat fait ressortir en 2017 un ratio favorable de 89,38%, ce ratio est supérieur de celui exigé par la réglementation (50%) cela signifie que la société couvre largement ses engagements techniques.

7.3 Taux de rendement interne (TRI)

Tableau N° 22 : taux de rendement interne Millions de DA

Désignations	2016	2017
Le résultat net	3122	3251
Capital social	20000	20000
Résultat net / capital social	15,61%	16,26%

Source : réalisé à partir des données internes de la SAA.

Commentaire :

La rentabilité de l'investissement en capital social en 2017 a amélioré de 4,16%. Soit un taux de rendement interne de 16,26% en 2017 par rapport à 15,61% en 2016.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

7.4 Ratio de rendement :

Tableau N° 23 : ratio de rendement

Millions de DA

Désignation	2016	2017
Résultat net	3122	3251
Fonds propres	34195	35946
Rentabilité des fonds propres (ROE)	9,13%	9,04%

Source : réalisé à partir des données internes de la SAA.

Commentaire :

Le taux de rentabilité des fonds propres (la rentabilité annuelle des capitaux propres), ou bien la rentabilité financière est favorable, il enregistre en 2017 un pourcentage de 9,04% une légère diminution de 0,99% par rapport à 2016.

7.5 Taux de croissance des primes

Tableau N° 24 : taux de croissance des primes

Millions de DA

Primes acquises 2017(N)	23 882
Primes acquises 2016 (N-1)	23 860
Primes acquise N / Primes acquises N-1	100,1%

Source : réalisé à partir des données internes de la SAA.

Commentaire :

Le taux de croissance des primes acquises de la SAA est de 100.1%, ce pourcentage traduit la croissance de chiffre d'affaire comptable en 2017 par rapport à 2016.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

7.8 Ratio d'endettement

Tableau N° 26 : ratio d'endettement

Millions de DA

Désignation	2016	2017
Total dettes (passif courant+passif non courant)	56 261	49 373
Actif	90 456	85 319
Total dettes / Actif	62,20%	57,87%

Source : réalisé à partir des données internes de la SAA.

Commentaire :

La comparaison des dettes (quel que soit leur durée) au total des actifs que possède l'entreprise, fait ressortir un ratio de 57,87% en 2017, par rapport à 62,20% en 2016. Plus ce ratio est faible, plus il indique que la société possède une capacité pour solliciter de nouveaux prêts et donc d'investir encore plus.

7.9 Ratio de sinistralité

Tableau N° 27 : ratio de sinistralité

Millions de DA

Désignation	2016	2017
Charge nette sinistre	12 731	13 164
Primes acquises nettes	23 861	23 881
Charge nette sinistres / primes acquises nettes	53,35%	55,12%

Source : réalisé à partir des données internes de la SAA.

Commentaire :

La charge de sinistre rapportée aux primes a augmenté en 2017 de 3,30% par rapport à celle de 2016, cela est justifié par la dégradation de la sinistralité qui passe de 12 731Milliards de DA en 2016 à 13,164 Milliards de DA en 2017.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

7.10 Ratio de frais de gestion

Tableau N° 28 : ratio de frais de gestion

Millions de DA

Désignation	2016	2017
Charges de fonctionnement	8 196	8 234
Primes acquises nettes	23 861	23 881
Charges de fonctionnement / primes acquises nettes	34,35%	34,48%

Source : réalisé à partir des données internes de la SAA.

Commentaire :

La proportion des primes engagées pour la couverture des charges de fonctionnement a légèrement augmenté de 0,38% en 2017, cette progression est liée à l'augmentation des charges de fonctionnement de l'exercice 2017, soit un montant de 8 234 Millions de DA contre 8 196 Million de DA en 2016.

7.11 Le ratio combiné

Tableau N° 29 : le ratio combiné

Millions de DA

Désignation	2016	2017
Ratio de sinistralité	53,35%	55,12%
Ratio de frais de gestion	34,35%	34,48%
Ratio de sinistralité + ratio de frais de gestion	87,7%	89,6%

Source : réalisé à partir des données internes de la SAA.

Commentaire :

Le ratio combiné pour l'année 2017 est favorable, il est inférieur à 100%, cela explique que la SAA a réalisée une marge technique positive, mais au même temps ce ratio a augmenté par rapport à celui de 2016 et ça est justifié par l'augmentation de la charge sinistres et charges de fonctionnement en 2017.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

8. Résultat par branche

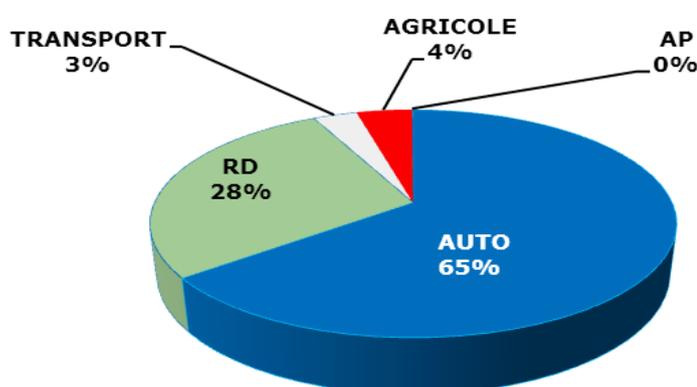
Tableau N° 30 : résultat par branche

Millions de DA

Branche	AUTO	RD	Transport	Agricole	AP	Total
Résultat net de l'exercice	2100 316	914 641	105 587	132 553	-2 213	3250 885

Source : réalisé à partir des données internes de la SAA.

Figure N° 3 : Résultat Net par branche



Résultat Net par Branches

Source : réalisé à partir des données internes de la SAA.

Commentaire

Le tableau et le graphique ci-dessus font ressortir le résultat réalisé par chaque branche, d'où en constate la prédominance de la branche « automobile » avec une part de 65%, puis la branche risques divers avec un résultat de 28%.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

9. Informations sur le tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de l'exercice 2017 proviennent principalement des encaissements sur émissions de contrats d'assurance, de recours sur sinistres et d'encaissement des sinistres à la charge des réassureurs ; ils se composent principalement des éléments suivants :

- Encaissements reçus sur activité d'assurance pour un montant de 35 930 Millions de DA qui se décomposent comme suit :
 - Primes encaissées : 31 798 Millions de DA ;
 - Recours encaissés : 3 536 Millions de DA ;
 - Encaissements des réassureurs : 296 Millions de DA ;
 - Encaissement cession portefeuille SAPS 300 Millions de DA.
- Les décaissements opérés dans le cadre de l'activité principale d'un montant de 20812 Millions de DA se composent de :
 - Règlements des sinistres : 15 594 Millions de DA ;
 - Règlements des recours : 1 800 Millions de DA ;
 - Règlements des primes cédées : 1 432 Millions de DA ;
 - Règlements des commissions : 1 986 Millions de DA.

Les décaissements de l'activité ordinaire se chiffrent à 11 743 Millions de DA, elles se détaillent comme suit :

- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel : 4 087 Millions de DA ;
 - Sommes versées à l'État et aux autres organismes : 6 819 Millions de DA ;
 - Impôt sur les résultats payés : 530 Millions de DA ;
 - Intérêts et frais financiers payés : 307 Millions de DA.
- Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :
 - ✓ Décaissements sur acquisition d'immobilisations corpo /incorpore. : 5 291MDA ;

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

- ✓ Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières : 18 821 MDA ;
- ✓ Encaissement sur cession d'immobilisations financières : 21 476 MDA;
- ✓ Encaissement sur placements financiers et dividendes : 2 279 Millions de DA.

➤ Flux de trésorerie provenant des activités de financement

- ✓ Remboursement 1^{ère} annuité sur emprunt bancaire auprès de la B.A.D.R : 945 Millions de DA ;
- ✓ Dividendes distribués au profit du Trésor : 1 500 Millions de DA.

10. Faits saillants

- ✓ Paiement de 1,039 Milliards de DA suite à l'augmentation de la participation SIH (1,843 Milliards dont 400 Millions réglé en 2016);
- ✓ Perte de valeur Sur Participation SIH et ALFA : 144,41 Millions et 1,49 Millions ;
- ✓ Paiement de la deuxième tranche COSIDER : 4,54 Milliards de DA ;
- ✓ Paiement Dividendes de 1,5 Milliards de DA ;
- ✓ Rapatriement de dividendes des filiales et participations 526,5 MDA ;
- ✓ Maturation du projet de fusion de la filiale Expertise SAE avec EXAL ;
- ✓ Paiement 1^{ère} annuité remboursement du crédit BADR 1.202,87 Millions de DA;
- ✓ Un vaste programme de relookage au niveau de l'ensemble des Directions Régionales pour donner une nouvelle identité visuelle selon la nouvelle charte graphique de l'entreprise ;
- ✓ Augmentation du Capital Social de 10 Milliards de DA, par l'incorporation des réserves facultatives.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

Conclusion :

Afin de comprendre comment se fonctionne le pilotage financier au sein de la SAA, nous avons procédé à l'analyse de son activité financière, basant sur les deux états financiers bilan et compte de résultat.

L'analyse de bilan de la SAA est faite poste par poste, afin de vérifier l'équilibre dynamique de son bilan et d'adopter un point de vue financier sur l'activité de la société.

L'analyse de l'activité financière de la SAA est faite aussi à l'aide des différents indicateurs qui nous ont permis d'analyser sa rentabilité et sa performance.

A la fin de notre analyse le pilotage financier de la SAA nous a permis de déduire que l'activité financière de la SAA est saine, ce qui lui permet de atteindre sa performance.

Cette conclusion est basée sur les résultats suivants :

- A la fin de son exercice la SAA réalise un bénéfice.
- Un ratio de solvabilité largement respecté.
- La SAA couvre largement ses engagements techniques.
- L'ensemble des dettes de la SAA ont diminué, ce qui lui permet de investir encore plus.
- les fonds propres génèrent une rentabilité de 9.04%.
- La SAA réalise une marge technique positive avec un ratio de rendement inférieur à 100%.
- Toutes les branches de la SAA ont contribué positivement au Résultat Net de l'exercice à l'exception de la branche Assurance de Personne.
- Les produits financiers générés par les placements de la SAA ont atteint 1660 Millions de DA, une évolution de 2.44% par rapport à 2016.

Chapitre III : l'analyse de l'activité financière de la Société Nationale d'Assurance

Conclusion générale

Le pilotage financier dans une compagnie d'assurance permet l'examen critique de l'activité financière de la compagnie, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière (rentabilité, pertinence des choix de gestion...), sa solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers, capacité à faire face à ces engagements...), et enfin son patrimoine. L'analyse financière de la compagnie est faite à l'aide de la collecte des données significatives et l'interprétation des résultats, afin de tirer des conclusions sur sa santé financière.

En effet, au cours de notre stage qui s'est déroulé au sein de la Société Nationale d'Assurance, nous avons essayé de mener une étude de terrain sur le pilotage financier d'une compagnie d'assurance, dans le but de répondre à la question principale de notre travail de recherche et de vérifier les hypothèses liées à cette question.

La Société nationale d'assurance accorde une grande importance à son système de pilotage financier, avec une direction financière forte dirigée par des cadres supérieurs spécialisés en finance et comptabilité, actuariat et contrôle de gestion. Et aussi un système d'information efficient qui lui permet de transmettre rapidement l'information financière avec les directions opérationnelles, afin d'être capable de piloter le suivi des réalisations et agir pour prendre la bonne décision. Cela lui a permis de conserver ses parts de marché Algérien des assurances et demeurer le leader des compagnies d'assurances.

Pour réaliser son pilotage financier et évaluer sa performance, la SAA veille sur la détection et la limite des risques liés avec son activité, ce qui lui nécessite d'une part d'analyser sa rentabilité et d'autre part à étudier l'actif et le passif de son bilan.

Au cours de notre stage pratique nous avons essayé de mener une étude des bilans et des tableaux de compte de résultat, ainsi d'analyser les différents indicateurs de rentabilité et

de performance financière, à travers les deux exercices 2016 et 2017. Pour cela, nous avons vérifié les trois hypothèses principales en concluant que la société nationale d'assurance en vue de son pilotage financier, elle doit mettre en considération l'analyse et la mesure de sa rentabilité, de plus la gestion Actif-Passif de son bilan est indispensable pour la réalisation de son pilotage.

Et comme le système de pilotage financier est un système d'évaluation de la performance, nous pouvons juger que la Société Nationale d'Assurance a atteint sa performance ; elle est solvable et peut faire face à ses engagements, elle a dégagé une rentabilité sur ses investissements, une amélioration constaté des produits générés par ses placements financiers et sa politique d'endettements lui permettre d'investir encore plus. Les branches de la SAA ont contribué positivement au résultat net notamment celle de l'automobile avec une contribution de 65%, et aussi cette branche a permet à la SAA d'être la première sur le marché d'assurance de véhicule avec 31% de parts de marché.

A travers la comparaison de l'exercice de 2017 à celui de 2016, on a constaté que la charge sinistre a dégradé en 2017, soit un ratio de sinistralité de 55,12%, une progression de 3,30% par rapport à 2016. La connaissance de la cause de cette évolution permettra à la compagnie de baisser cette charge et d'améliorer de plus sa performance dans le futur.

La bibliographie

Ouvrages

- ✓ ALI HASSID. « Introduction à l'étude des assurances économiques ». édition ENAL 1984.
- ✓ BOUAZIZ CHEIKH, « L'histoire de l'assurance en Algérie », Assurances et gestion des risques, édition AVAL, vol.81 (3-4).canada 2013.
- ✓ B. TAFIANI « *Les assurances en Algérie* », édition OPU et ENAP, Alger 1987.
- ✓ BAREAU et J. DELAHYE, Analyse financière, 4emeédition DUNOD, Paris 1995.
- ✓ DANIEL JUSTEN ET LAURENCE HULIN : « Théorie actuarielle », édition CEFAL2003.
- ✓ F. EWALD, J-H. LORENZI « Encyclopédie d'assurance » édition ECONOMICA, 1997.
- ✓ JEAN-GUY DEGOS, AMAL ABOU FAYAD “: Le diagnostic financier des entreprises”, édition E-THEQUE 2003.
- ✓ JEAN LOCHARD : « les ratios qui comptent », 2ème édition, édition Organisation 2008.
- ✓ JOHN WIPF et DENIS GARAND : « indicateurs de performance en micro-assurance », édition ADA 2008.
- ✓ MICHEL PIERMAY, PIERRE MATHOULIN, ARNAUD COHEN : « la gestion actif-passif d'une compagnie d'assurance », édition ECONOMICA, 2002.
- ✓ PHILIPPE TRAINER, PATRICK THOUROT : « gestion de l'entreprise d'assurance », édition DUNOUD, 2^{ème} édition, 2017.

- ✓ PIERRE VOYER : « tableau de bord de gestion et indicateurs de performance », 2^{ème} édition, éd PADIE, 2006.
- ✓ PLANCHE F, THEROND P, JACQUEMEN E : « modèles financier en assurance », édition ECONOMICA, 2005.
- ✓ SAMI ZGHAL : « gestion actif-passif assurance », éd IFID 2013.
- ✓ SIMONET G : « la comptabilité des entreprises d'assurances », 5^{ème} édition, édition LARGUS, Paris 1998.
- ✓ UZAN.S : « pour comprendre les comptes des entreprises d'assurances », édition L'ARGUS, Paris 1985.

Thèses et mémoires

- ✓ OUBAZIZ SAID « les reformes institutionnelles dans le secteur des assurances ». Mémoire de magister en sciences économiques, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.2012.
- ✓ Marylène DE CUBBER : « rentabilité et tarification sous Solvabilité II », mémoire pour l'obtention du diplôme du master Actuariat et l'admission à l'institut des actuaires, université : Paris Dauphine 2011.
- ✓ Yan CHEN : « Détermination des programmes de réassurance optimaux d'une société d'assurance non-vie dans le cadre de Solvabilité II », mémoire master actuariat, université Paris Dauphine, 2013.

Reuves d'assurance et séminaires

- ✓ Revue de l'assurance n° 1, 1^{er} semestre 2012, édité par le conseil national des assurances.
- ✓ Revue de presse annuelle 2017, édité par le conseil national des assurances.
- ✓ Compagnie centrale de réassurance CCR : « la solvabilité des sociétés d'assurance finalités et règles cas Algérien, édité par le conseil national des assurances, 2015.

- ✓ Mme S. YANAT : « Bases techniques de l'assurance », Formation Bancassurance : CAAT – BNA, Novembre 2009.
- ✓ Mr ADELAN MECELLEM PDG de AXA Assurances, séminaire sur « le pilotage financier des compagnies d'assurance », Janvier 2018.
- ✓ BELHIMER HOCINE : « la gestion actif-passif dans une compagnie d'assurance », colloque international sur les sociétés d'Assurances TAKAFUL et les sociétés d'assurances Traditionnelles Entre la Théorie et l'Expérience Pratique, Université Ferhat Abbas, Avril 2011.
- ✓ KONAN EUGENE KOUADIO Commissaire Contrôleur en Chef Secrétariat Général de la CIMA : « la gestion actif-passif dans une société d'assurance », conférence interafricaine des compagnies d'assurances, Février 2014.

Webographie

- ✓ ALAN KIRMAN : « l'aléa morale », cours d'école d'économie d'Aix-Marseille, 2000, sur <http://www.Aix-Marseille.com>.
- ✓ « Cours de contrôle de gestion appliqué à l'assurance Partie 2 », sur www.cours-assurance.org.

Liste des tableaux

Tableau N°1 : la production par société

Tableau N°2 : la production du marché par branches d'assurances de dommages

Tableau N°3 : les indemnisations par sociétés

Tableau N°4 : les indemnisations par branches

Tableau N°5 : les cessions en réassurance par société

Tableau N°6 : les placements par catégorie

Tableau N°7 : les placements financiers par sociétés

Tableau N°8 : les produits financiers par société

Tableau N°9 : l'évolution de la marge de solvabilité

Tableau N°10 : les frais généraux hors amortissements et provisions

Tableau N°11 : les frais de personnel

Tableau N°12 : résultats comptables par société d'assurance

Tableau N°13 : le bilan d'une société d'assurance

Tableau N°14 : le poste d'actif de bilan de la SAA

Tableau N°15 : le poste de passif de bilan de la SAA

Tableau N°16 : la charge sinistre de la SAA

Tableau N°17 : la gestion générale

Tableau N°18 : la situation des créances par branche et par année

Tableau N°19 : compte de résultat de la SAA

Tableau N°20 : le ratio de solvabilité

Tableau N°21 : couverture des engagements techniques

Tableau N°22 : taux de rendement interne

Tableau N°23 : ratio de rendement

Tableau N°24 : taux de croissance des primes

Tableau N°25 : ratio de liquidité générale

Tableau N°26 : ratio d'endettement

Tableau N°28 : ratio de frais de gestion

Tableau N°29 : ratio combiné

Tableau N°30 : résultat par branche

Liste des figures

Figure N°1 : l'organigramme de la société nationale d'assurance

Figure N°2 : l'organigramme de groupe SAA

Figure N°3 : résultats net par branche

Table de matière

Introduction générale

Abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Chapitre I : Présentation et évolution de secteur assurantiel en Algérie

Section 1 : historique des assurances en Algérie

1. La période coloniale
2. La période après l'indépendance

Section 2 : présentation du marché Algérien des assurances

1. Les intervenants dans le marché Algérien des assurances
 - 1.1 Autorité de marché
 - 1.2 Compagnies d'assurances
 - 1.3 Courtiers
 - 1.4 Agents généraux
 - 1.5 Organes de conseil
 - 1.6 Autres intervenants
2. Situation actuelle du marché

Section 3 : activité des assurances en Algérie

1. Assurance directe
 - 1.1 Production
 - 1.2 indemnisations
2. Activité de la réassurance
3. Assurances spécialisées
 - 3.1 L'assurance crédit à l'exportation
 - 3.2 L'assurance crédit immobilier
4. Activité financière et solvabilité
5. Gestion générale
 - 5.1 Frais généraux
 - 5.2 Frais de personnel

6. Résultat comptable des sociétés d'assurances

Chapitre II : Le fonctionnement d'un système de pilotage financier dans une compagnie d'assurance

Section 1 : les principes de pilotage financier et ses conditions de réussite

1. Les principes de pilotage financier
2. Les conditions de réussite d'un pilotage financier
3. Particularité de l'analyse financière appliquée aux entreprises d'assurance
 - 3.1 L'inversion de cycle de production
 - 3.2 La tarification et ses implications
 - 3.3 L'asymétrie d'information
 - 3.4 Localisation des risques techniques sur les passifs
 - 3.5 Mécanisme économique de la réassurance

Section 2 : la mesure de la rentabilité d'une compagnie d'assurance

1. Rentabilité et formation du résultat
 - 1.1 Définition de la rentabilité
 - 1.2 Les indicateurs fondamentaux du compte de résultat
2. Tarification et provisions sinistres
 - 2.1 La tarification
 - 2.2 Provisions sinistres
3. Les tableaux de bord de gestion
 - 3.1 Définition
 - 3.2 Les fonctions des tableaux de bord de gestion

Section 3 : gestion actif-passif d'une compagnie d'assurance

1. Définition de la gestion actif-passif
2. Les caractéristiques de la gestion actif-passif
3. Les objectifs de la gestion actif-passif
4. Cas de difficultés imputable à une défaillance de gestion actif-passif
5. Les principaux risques aux quels s'expose une compagnie d'assurance
 - 5.1 Les risques de passifs
 - 5.2 Les risques d'actif

6. Le contrôle de l'Etat de l'activité d'assurance
 - 6.1 Les provisions techniques
 - 6.2 La représentation des engagements réglementés par des actifs admis
 - 6.3 La marge de solvabilité
7. La mise en place d'une gestion actif-passif dans une compagnie d'assurance

Chapitre III : Etude de cas : l'analyse de l'activité financière de la Société Algérienne D'assurance SAA

Section 1 : présentation et organigramme de la SAA

1. Présentation de la SAA
2. L'organigramme de la SAA
3. L'organigramme de groupe SAA
4. Présentation de la direction finance et comptabilité

Section 2 : l'analyse de l'activité financière de la SAA

1. Le bilan de la SAA des deux exercices 2016 et 2017
 - 1.1 Le poste d'actif
 - 1.2 Le poste de passif
2. La charge sinistre
3. La gestion générale
4. Situation des créances par branche
5. Placements et produits financiers
6. Le compte de résultat
7. Analyse des principaux ratios
 - 7.1 Ratio de solvabilité
 - 7.2 Ratio de couverture des engagements techniques
 - 7.3 Taux de rendement interne
 - 7.4 Ratio de rendement des fonds propres
 - 7.5 Taux de croissance des primes
 - 7.6 Ratio d'endettement
 - 7.7 Ratio de sinistralité
 - 7.8 Ratio de frais de gestion
 - 7.9 Ratio combiné
8. Résultat par branche

9. Information sur le tableau des flux de la trésorerie

10. Faits saillant

Conclusion générale

Bibliographie

Annexes

Résumé :

L'assurance est un service de protection qui permet à un agent économique de compenser les pertes liées à la réalisation d'un événement futur. Par conséquent, une compagnie d'assurance doit être financièrement équilibrée et rentable pour assurer régulièrement ses engagements envers ses clients. Et comme toutes les activités de l'entreprise se traduisent en flux financiers, le pilotage financier est une nécessité pour la bonne gestion de ces flux, sinon elle se prête à la liquidation. Il s'agit de surveiller la bonne efficacité des mesures prises sur le plan de la gestion financière.

Le pilotage financier dans une compagnie d'assurance permet l'examen critique de l'activité financière de la compagnie, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière (rentabilité, pertinence des choix de gestion...), sa solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers, capacité à faire face à ces engagements...), et enfin son patrimoine. L'analyse financière de la compagnie est faite à l'aide de la collecte des données significatives et l'interprétation des résultats, afin de tirer des conclusions sur sa santé financière.

Partant de ces principes, nous avons entrepris notre analyse financière cas de la Société Nationale d'Assurance (SAA) en vue de mieux comprendre le fonctionnement de système de pilotage financier dans une compagnie d'assurance.

En effet, au cours de notre stage, nous avons constaté que la Société nationale d'assurance accorde une grande importance à son système de pilotage financier, avec une direction financière forte dirigée par des cadres supérieurs spécialisés en finance et comptabilité, actuariat et contrôle de gestion. Et aussi un système d'information efficient qui lui permet la transmission rapide de l'information financière avec les directions opérationnelles, afin d'être capable de piloter le suivi des réalisations et agir pour prendre la bonne décision.

Pour réaliser son pilotage financier et évaluer sa performance, la SAA veille sur détection et la limite des risques liés avec son activité, ce qui lui nécessite d'une part d'analyser sa rentabilité et d'autre part à étudier l'actif et le passif de son bilan.

Mots clés

L'équilibre financier, la performance financière, la rentabilité, la Gestion Actif-Passif, les indicateurs financiers, la solvabilité.

Abstract :

Insurance is a protection service that allows an economic agent to offset the resulting losses. As a result, an insurance company must be financially balanced and profitable to regularly fulfill its commitments to its customers. On the self-service management, the driver of business management, the driver of business management, otherwise it lends itself to liquidation. It monitors the effectiveness of the measures in terms of financial management.

Financial Management Insurance Company Review, Review for Financial Review, Objective Risk Performance Performance (effectiveness, relevance of the choice of management ...), solvency (potential risk presented for third parties, capacity and meet these commitments ...), and finally its assets. The financial analysis of the company is done using the collection of significant data and interpretation of the results, in order to be able to draw conclusions about its financial health.

Based on these principles, we undertook our financial analysis of the National Insurance Company (SAA) to better understand the operation of the financial steering system in an insurance company.

According to what we told the National Insurance Company, we took into account the importance of its steering system, its management, its management, its financial control and its management. management. This information is also available in the information of efficient information. Itself allow the rapid transmission of financial information with the directorates-general to allow the pilot to follow and make the right decision.

In order for its management and performance to be audited, the SAA ensures the detection and limitation of the risks related to its activity, it needs a performance analysis and a performance analysis. liabilities on its balance sheet.

Keys-words :

Financial equilibrium, financial performance, profitability, asset-liability management, financial indicators, solvency.